

No 11

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Nelson Mota, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Julie Boudet Anthamatten

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le peuple souverain qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du Bureau du Conseil municipal
 4. Election du Bureau du Conseil municipal pour 2026 – 2027
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 026-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025
 6. Délibération administrative **DA 027-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 37'877.64 et les moyens de le couvrir
 7. Délibération administrative **DA 033-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'394'000.— TTC, (dont CHF 113'963.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la mise aux normes et à la sécurisation du pont du Val d'Arve

8. Délibération administrative **DA 034-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 987'000.— (dont CHF 47'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise en place de mesures d'urgence liées à la sécurité incendie dans le parking Vibert, sis 10 rue Vibert, parcelle N° 2126, 2213, 3017, propriété de la Ville de Carouge
9. Délibération administrative **DA 035-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'409'000.— (dont CHF 67'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise en place de mesures d'urgence liées à la sécurité incendie dans le parking Sardaigne, sis 28 rue Jacques-Dalphin, parcelle N° 268, propriété de la Ville de Carouge
10. Délibération administrative **DA 036-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
11. Délibération administrative **DA 037-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de l'Association EMS Résidence les Pervenches
12. Délibération administrative **DA 038-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées
13. Délibération administrative **DA 039-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées
14. Délibération administrative **DA 040-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de l'Association de l'EMS Résidence de Drize
15. Délibération administrative **DA 041-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation du Vieux-Carouge
16. Délibération administrative **DA 042-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge
17. Délibération administrative **DA 043-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 997'000.— (dont CHF 47'378.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour les travaux de reprise des faux-plafond à la suite du défaut constaté dans le bâtiment de l'école de musique sis 62 route de Veyrier, parcelle n° 3349 à Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

18. Motion **MO 014-2026 P** : « Instauration d'une allocation de rentrée scolaire »
19. Motion **MO 015-2026 P** : « Sécuriser le parcours de la promenade des Orpailleurs »
20. Motion **MO 016-2026 P** : « Extension des pistes cyclables »
21. Motion **MO 017-2026 P** : « Outil de suivi »
22. Motion **MO 018-2026 P** : « Promotion économique & aménagement »
23. Postulats
24. Résolution municipale **RM 004-2026 P** : « Pour une maîtrise du développement démographique compatible avec la qualité de vie et les capacités d'accueil de Carouge »
25. Résolution municipale **RM 005-2026 P** : « Pour des mesures exceptionnelles et proportionnées de sécurité dans le cadre du G7 d'Evian »
26. Pétitions
27. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 est approuvé par 25 oui, 0 non et 0 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Plan de législature 2025 – 2030

Un exemplaire papier du plan de législature 2025-2030, pour lequel le Conseil administratif s'est fortement investi non seulement dans les discussions mais aussi dans la préparation, a été déposé sur vos tables. Le format utilisé est moins habituel que jusqu'à présent, comme vous pourrez le constater.

Le Conseil administratif, entré en fonction il y a un an, présente donc son plan de législature 2025-2030. Ce document fixe un cap commun en posant des orientations et des priorités pour l'action publique. Nous avons mis au centre de notre réflexion ces quatre principes : la solidarité, la durabilité, l'innovation et la qualité de vie.

La concrétisation collective des engagements développés dans le plan de législature se déploie au fil de 7 thématiques et 9 projets emblématiques de la présente législature, et vous êtes toutes et tous invités à les découvrir dans ce dépliant papier, également consultable sur notre site internet dès le 28 mai prochain et dans le dernier exemplaire de *Vivre Carouge*.

Inauguration des aménagements transitoires de Battelle-Tambourine

Cette communication est l'occasion de vous rappeler l'inauguration des aménagements transitoires de Battelle-Tambourine qui aura lieu ce vendredi 29 mai à l'occasion de la fête des voisines et voisins du quartier, avec une partie officielle à partir de 19h15, à laquelle « notre » conseiller d'Etat M. Walder nous fera le plaisir de participer.

Cet événement célébrera les efforts d'activation et d'aménagements transitoires mis en place par la Ville de Carouge à la suite du transfert foncier finalisé en août 2025 par la signature des actes par le conseil d'Etat. Ces aménagements transitoires visent à favoriser la qualité de vie du quartier et la convivialité, et s'inscrivent dans la volonté du Conseil administratif de concrétiser le PLQ de ce quartier à l'horizon 2030.

Ces aménagements comprennent le réaménagement transitoire de la place centrale dès octobre 2025 par la ville (avec notamment des bancs, des terrains de pétanque, des équipements de *street workout*, ainsi que la végétalisation de la place et l'installation d'un brumisateur) ainsi que les installations mises en place dans le parc grâce à la collaboration avec laboratoire ALICE de l'EPFL et son programme de formation pédagogique. On pourra ainsi découvrir les installations conçues, dans le cadre de ce programme pédagogique, par les étudiantes et étudiants qui viennent de terminer, avec beaucoup d'engagement, leurs travaux menés pendant 10 jours.

De plus, cette inauguration permettra de mettre en exergue le travail porté par mon collègue Raffaella Fraomene et son service, en soutien à La Ruche, l'association de jeunes du quartier. Déjà présente sur place avec une buvette associative depuis 2020, un nouveau local adapté à une exploitation élargie de la buvette, de 16h à 19h tous les jours,

contribuera à faire vivre cette place. En outre, une subvention permet de promouvoir un programme d'insertion professionnel pour les jeunes du quartier porté par l'association, en partenariat avec l'équipe TSHM Carouge.

Nos remerciements à tous les services impliqués, notamment le SURB, le SAS et le SVEM.

Interdiction temporaire de pose d'oriflamme, drapeau et fanion (G7)

Pour garantir la sécurité publique lors du sommet du G7 d'Évian, je vous informe que le Conseil d'État genevois a ordonné une interdiction temporaire de pose d'oriflamme, ainsi que de drapeau ou de fanion visible depuis le domaine public. Dès lors, aucun affichage de ce type ne pourra être installé à l'occasion du scrutin du dimanche 14 juin prochain.

Passage pour piéton Alexandre-Gavard / Caroubiers

Comme vous le savez, le service de l'urbanisme a entrepris des démarches visant à améliorer la sécurité des déplacements piétons lors de la traversée de la rue des Caroubiers à l'intersection avec la rue Alexandre-Gavard, suite à des sollicitations de riverains ainsi que par des membres de votre Conseil. Les préoccupations portent notamment sur l'absence d'abaissement de trottoir et de passage piéton, compliquant l'accessibilité, ainsi que sur des problématiques de visibilité pour les nombreux élèves amenés à traverser cet axe, malgré le régime de circulation en zone 30 (qui en principe ne prévoit pas de passages piétons).

Dans ce contexte, après étude des options possibles, une requête en autorisation de construire sous forme d'APA a été déposée auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC) incluant le rabaissement de trottoir et le marquage du passage piéton. Dans leurs préavis, les différentes instances cantonales ont demandé, en avril dernier :

- Des compléments de coupes techniques, de la part de l'OAC
- Une vérification approfondie des cônes de visibilité, conformément à la norme VSS 40 241, à la demande de l'Office cantonal des transports (OCT).

Le service de l'urbanisme a apporté les compléments requis et les a transmis à l'OAC dans les délais impartis. Dans son retour final du 8 mai, l'OCT a demandé une modification du projet, estimant que la mise en place d'un passage piéton implique le respect des exigences relatives aux cônes de visibilité selon les standards de la norme VSS. Ceci impliquerait la suppression d'une place de stationnement en zone bleue, de 13 arceaux vélos et de 5 places deux-roues motorisés afin de garantir les cônes de visibilité.

Deux options sont donc actuellement à l'étude, les deux incluant le rabaissement des trottoirs et le dégagement d'espace pour la traversée : une avec marquage du passage piéton (ce qui implique la mise en œuvre des mesures relatives aux cônes de visibilité) et l'autre sans marquage du passage piéton comme préconisé en zone 30.

Pont de Carouge

À la suite des crues importantes survenues en novembre 2023, des inspections subaquatiques ont été réalisées sur les ouvrages franchissant l'Arve. Ces investigations ont mis en évidence un affouillement important du lit de la rivière au droit des piles du Pont de Carouge, avec des fondations en bois localement mises à nu.

Cette situation représente un risque pour la stabilité de l'ouvrage, les ponts en arc étant particulièrement sensibles aux tassements différentiels, pouvant entraîner des dommages structurels importants.

Les études hydrauliques ont confirmé que les enrochements actuels ne sont pas dimensionnés pour résister à des crues exceptionnelles. Il est donc nécessaire de renforcer rapidement la protection des piles, par la mise en place d'une carapace d'enrochements plus importants afin de sécuriser durablement les fondations du pont.

Le projet consiste à remplacer et renforcer les enrochements autour des deux piles centrales. Les travaux seront réalisés principalement depuis la rive droite (Genève), à l'aide d'une grue mobile, permettant d'acheminer les matériaux et les machines dans le lit de l'Arve tout en limitant les impacts sur le milieu naturel.

Les matériaux alluvionnaires déplacés temporairement seront remis en place à la fin des travaux et aucun matériau ne sera évacué du lit de la rivière. Les études montrent que ces aménagements n'auront pas d'impact négatif sur l'écoulement de l'Arve, ni sur les niveaux d'eau.

Les travaux doivent être réalisés en urgence durant l'été (mois d'août), période durant laquelle les débits de l'Arve sont généralement plus faibles, ce qui réduit les risques liés aux crues et permet de limiter la durée du chantier ainsi que ses impacts sur la circulation et les riverains.

A noter que le pont sera toujours ouvert au trafic et seul le quai Capo-d'Istria sera coupé à la circulation routière. Le financement des travaux est prévu à parts égales entre la Ville de Genève et la Ville de Carouge (50% – 50%), étant précisé que la Ville de Genève avancera les dépenses et qu'une délibération administrative vous sera présentée dès que les coûts précis seront connus.

Retour sur les « Serres ouvertes »

La Ville de Carouge a eu le plaisir d'organiser le samedi 9 mai dernier, une matinée « Serres ouvertes ». Le succès a été au rendez-vous pour cette première édition. Plus d'une centaine de personnes sont venues visiter les serres, découvrir les plantes issues des bacs hivernaux et leur offrir une seconde vie.

A l'occasion de cette manifestation, les habitantes et habitants ont pu échanger avec les jardiniers experts de la Ville, découvrir leur métier et profiter de leurs conseils et astuces sur l'entretien des végétaux.

Nombreuses ont été les félicitations adressées aux collaboratrices et collaborateurs pour le fabuleux travail qu'ils réalisent pour embellir le territoire. Je tiens d'ailleurs à les remercier également.

Les échanges autour du café équitable ont été riches et intenses, avec un excellent café à déguster servi par La Calebasse. Les enfants n'ont pas été en reste avec plusieurs ateliers dédiés : semis de roquette et coriandre, coloriages et maniabilité des mousquetons avec les arboristes. L'association Pollinea Action était également présente pour sensibiliser le public au frelon asiatique.

Cette initiative a permis de valoriser le travail des collaborateurs et collaboratrices et d'illustrer l'engagement de la Ville de Carouge en matière de durabilité en renforçant aussi la proximité avec la population.

Communications de M. Mützenberg :

Théâtre Alchimic

À la suite de la séance de la Commission culture de mardi dernier, au cours de laquelle l'ensemble des parties prenantes ont été entendues – l'administration, les anciens et nouveaux comités ainsi que la direction –, le Conseil administratif a décidé de suspendre sa subvention au Théâtre de l'Alchimic.

C'est une décision difficile, mais pleinement assumée. Difficile, parce que l'Alchimic occupe depuis de nombreuses années, une place reconnue dans le paysage culturel. Assumée, parce que notre responsabilité est claire : garantir un usage rigoureux, transparent et équitable des deniers publics.

Depuis plusieurs années, et de manière plus marquée dès 2023, nous avons été confrontés à des dysfonctionnements répétés : instabilité administrative, irrégularités comptables, et surtout des problèmes persistants de gouvernance. Face à cela, la Ville a pris ses responsabilités. Elle a choisi d'accompagner et de soutenir l'institution, notamment pour préserver les artistes et les compagnies programmées : audit externe, accompagnement renforcé, prolongation de la convention, maintien d'un soutien financier conséquent.

Nous avons donné du temps, des moyens et un cadre clair. Mais force est de constater que les blocages se sont répétés : démissions en chaîne au sein du comité, tensions internes, conflits ouverts, et, au final, l'incapacité à stabiliser une gouvernance fiable. Aujourd'hui, au-delà des personnes, c'est bien la confiance institutionnelle qui est atteinte. Or, sans confiance, il ne peut pas y avoir de partenariat public solide.

Dans ce contexte, poursuivre le subventionnement ne serait ni responsable, ni équitable vis-à-vis des nombreuses structures qui respectent, elles, les règles. Nous avons donc décidé de suspendre cette subvention à l'issue de l'année. Je tiens à souligner que ces moyens resteront dans le domaine culturel et seront réinvestis au bénéfice d'autres projets et créations, sous une forme encore à préciser.

Je regrette sincèrement cette issue, avec le sentiment d'un immense gâchis. Mais notre rôle est aussi de prendre des décisions lorsque les conditions ne sont plus réunies. Cette position est bien entendu également le reflet des discussions politiques qui ont eu lieu lors de la dernière commission Culture.

Manifestations place Sardaigne

Comme vous le savez, plusieurs manifestations se sont tenues ces deux derniers week-ends sur la place de Sardaigne. Ces événements ont été acceptés dans l'idée de proposer des animations aux habitantes et habitants de Carouge durant les longs week-ends fériés, tout en soutenant les restaurateurs, artisans et acteurs locaux.

Suite à la manifestation « Terminus », qui s'est déroulée durant le week-end prolongé de l'Ascension, de nombreux retours négatifs sont parvenus à l'administration et au Conseil administratif, notamment concernant le manque de communication préalable ainsi que des nuisances sonores, en particulier les basses ressenties jusque tard dans la nuit.

Au regard de ces retours, plusieurs ajustements ont déjà été mis en place pour la manifestation organisée durant le week-end de Pentecôte, notamment :

- Un affichage d'information destiné aux riveraines et riverains ;

- Une demande adressée aux organisateurs visant à réduire les basses après minuit ;
- Un rappel des exigences liées au respect du voisinage et de la tranquillité publique.

Toutefois, conscients des importantes nuisances occasionnées, une réflexion plus large sera menée dans le cadre de l'évaluation des futures demandes de manifestations afin de mieux concilier animation de la ville et qualité de vie des habitantes et habitants. Des mesures complémentaires seront ainsi étudiées, notamment concernant les horaires, les niveaux sonores autorisés ainsi que la fréquence des manifestations sur certains secteurs.

Le Conseil administratif réitère ses regrets pour les difficultés endurées par les riverains, notamment par les habitantes et habitants des Tours, durant ces deux derniers week-ends.

Musée de Carouge

La prochaine exposition du Musée s'intitule « Alibert et l'Arve, les écritures de la rivière ». Le vernissage aura lieu le 3 juin à 18h ; vous y êtes bien entendu cordialement invités.

Éric Alibert est un artiste reconnu pour ses œuvres à l'encre et à l'aquarelle, inspirées de la nature. Promeneur attentif, il s'est particulièrement intéressé à l'Arve et à ses rives carougeoises, qu'il observe et traduit avec une grande sensibilité.

En parallèle, une exposition en plein air aura lieu aux Bains des Pâquis du 5 juin au 11 août. Cette approche plus historique de l'Arve permettra également de mettre en lumière plusieurs œuvres issues des collections du Musée de Carouge.

Enfin, le Musée s'associe à Passeport-Vacances pour proposer durant l'été des ateliers de cyanotype, un ancien procédé photographique permettant de créer, sans appareil photo, des images aux tonalités bleues.

Bourse Marescotti 2026

Les auditions de la Bourse Marescotti 2026 auront lieu les 16, 18 et 19 juin à la Salle Robert Dunand.

Portée par la Ville de Carouge, la Bourse Marescotti s'inscrit dans une tradition de soutien chaque année de jeunes musiciens de moins de 26 ans ayant un lien étroit avec Genève.

Pour la première fois, ces auditions sont ouvertes au public. Ce sera une belle occasion de découvrir à Carouge des talents émergents dans un cadre d'excellence. Les lauréats auront l'opportunité, comme chaque année, de se produire en novembre, durant les Concerts d'automne au Temple de Carouge.

Fête de la musique 2026

La Fête de la musique 2026 se déroulera à Carouge du 18 au 20 juin. Le jeudi et le vendredi, la rue Vautier s'anamera avec une grande scène orchestrée par l'ASMV, mêlant soul, rap, pop, rock et hip-hop, dans une ambiance festive. Le samedi, la fête investira toute la ville : chorales au Temple, slam dans la cour de la mairie, carillon, concert de piano dans un lieu surprise, ainsi que des concerts dans plusieurs établissements.

Pendant trois jours, Carouge se mettra pleinement au diapason, avec une programmation gratuite, généreuse et ouverte à toutes et tous. Je vous invite chaleureusement à profiter de cette grande fête culturelle et populaire.

Swiss Web Awards 2026

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre site internet a été récompensé lors des Best of Swiss Web Awards 2026. Il faisait partie des 79 projets finalistes et a obtenu le prix Public Value Bronze. Cette distinction souligne la qualité du travail réalisé, tant sur le fond que sur la forme.

Je tiens à féliciter le SACC et le SILPP pour leur excellent travail de contenu et d'images, ainsi que notre prestataire Ideative, entreprise carougeoise, pour la réalisation du site.

Cette reconnaissance valorise notre engagement à offrir un service public numérique de qualité.

Communications de M. Fraomene :

Stand du cimetière

Le samedi 25 avril 2026, de 9h à 12h, s'est tenu le désormais traditionnel stand d'information devant le cimetière. Deux collaboratrices de l'état civil ainsi qu'un collaborateur du SVEM étaient présents afin de répondre aux questions des usagers, notamment concernant la végétation, le columbarium ou les échéances des tombes. Une vingtaine de personnes ont pu échanger avec les collaborateurs sur place.

À cette occasion, deux anthropologues étaient également présents dans le cadre du projet de recherche « Les vies funéraires – Transitions écologiques et soutien aux pratiques émergentes ». Leur démarche vise à recueillir les réflexions de la population et des milieux politiques sur l'avenir du cimetière.

Le prochain stand d'information se tiendra le samedi 24 octobre 2026, de 9h à 12h, devant le cimetière.

Fête du Sport, organisée dans le cadre du projet « Faire la Ville avec les Jeunes »

Les 17 et 18 avril derniers, l'ancienne Salle des ventes, située dans le quartier de Grosselin, a accueilli un événement rassemblant la jeunesse carougeoise dans une ambiance chaleureuse et dynamique.

Organisée avec l'implication de plusieurs associations et groupes de jeunes, cette manifestation a contribué à faire vivre le quartier autour d'activités sportives, culturelles et festives. Durant deux journées, le public a pu découvrir diverses initiations et démonstrations sportives, ainsi qu'un tournoi d'e-sport, un atelier graffiti, un marché de créateurs et un vide-dressing, un battle de hip-hop et des concerts.

L'événement visait à renforcer les liens entre les jeunes, investir le futur quartier du PAV et encourager les échanges autour de la place des jeunes dans le futur quartier de Grosselin, tout en favorisant la découverte de pratiques sportives et culturelles dans un cadre accessible à toutes et tous.

Cette démarche s'inscrit dans le projet Faire la Ville, qui associe les jeunes à différentes actions dans le périmètre de Grosselin en vue d'une assemblée jeunesse prévue en 2027 afin de réfléchir à des espaces publics pensés par et pour les jeunes.

Séance d'information « À la retraite ? L'argent et vos droits : mode d'emploi »

Le mardi 6 mai 2026, le Service des affaires sociales a organisé, en collaboration avec le Centre d'animation pour retraités de l'Hospice général et en partenariat avec le Service

des prestations complémentaires, une matinée d'information consacrée aux prestations financières à la retraite.

Malgré une météo particulièrement pluvieuse, plus de 180 personnes en âge AVS se sont rendues à la Salle des Fêtes pour participer à cette rencontre. Cet excellent taux de participation démontre le réel besoin d'accompagnement et d'information autour des droits liés à la retraite et des démarches permettant d'y accéder.

L'objectif de cette matinée était de proposer une information claire, accessible et concrète aux habitantes et habitants concernés. Les participantes et participants ont également pu échanger directement avec les spécialistes présents lors d'un temps de questions-réponses prévu à l'issue des présentations. Le support présenté a par ailleurs été transmis aux personnes qui en ont fait la demande. L'invitation avait été adressée à l'ensemble des personnes domiciliées à Carouge en âge de percevoir l'AVS.

Le succès de cette rencontre, ainsi que les nombreux contacts qui ont suivi auprès du Service des affaires sociales, confirment l'importance de poursuivre ce type d'actions de proximité et de prévention auprès de nos seniors.

Activités seniors à la ludothèque

Ce printemps, la ludothèque Léopard a proposé deux matinées d'accueil dédiées aux seniors, organisées par le Service de l'enfance avec le soutien du Secteur seniors du Service des affaires sociales.

Ces rencontres avaient pour objectif de favoriser le lien social, de stimuler les capacités cognitives et d'offrir un moment convivial autour du jeu et de l'échange. Les participantes et participants ont pu découvrir une sélection de jeux animés par l'équipe de la ludothèque, autour d'une boisson chaude et d'un croissant. La première matinée s'est tenue le 21 mai et une seconde rencontre est prévue le 11 juin, de 9h à 11h30, à la ludothèque Léopard.

Cette phase pilote permettra d'évaluer l'intérêt suscité par cette démarche et d'envisager, en fonction des retours et des besoins identifiés, une éventuelle pérennisation ou adaptation de cette offre destinée aux seniors de notre commune.

Animation à la ludothèque « échange de cartes de collection Panini »

Le Service de l'enfance souhaite porter à votre connaissance l'organisation prochaine d'une animation à la ludothèque. À l'occasion de la Coupe du Monde de football, qui se déroulera du 11 juin au 19 juillet 2026 et qui suscite un vif enthousiasme notamment auprès des jeunes, un espace d'échanges de cartes de collection (« Panini ») sera mis en place afin de favoriser les interactions sociales. Cette activité se tiendra dès le mois de juin, de 17h à 18h, durant les jours d'ouverture de la ludothèque et pour toute la durée de la compétition.

Police municipale de Carouge

Dans le cadre de notre volonté de maintenir une police municipale proche de la population, accessible et présente sur le terrain, la Ville de Carouge a lancé une nouvelle initiative simple mais importante : des cafés-rencontres entre les habitantes et habitants et nos agentes et agents de la Police municipale. L'objectif est de créer des espaces d'échange directs, sans formalisme, autour des préoccupations du quotidien : sécurité, incivilités, vivre-ensemble ou simplement dialogue de proximité.

Ce type d'action peut paraître simple, mais il participe concrètement à renforcer le lien de confiance entre la population et nos équipes de terrain. Une présence visible, humaine et accessible reste essentielle dans une commune comme celle de Carouge.

La première rencontre aura lieu le mercredi 27 mai, de 9h à 11h, au Boulevard des Promenades, autour d'un café et de croissants offerts. D'autres actions similaires seront également organisées prochainement dans différents quartiers de la commune afin de poursuivre cette dynamique de proximité. Je reviendrai vers vous lors d'une prochaine séance avec davantage d'informations sur ces futures rencontres.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes de la Police municipale pour leur engagement quotidien et leur volonté constante de maintenir ce lien de proximité avec la population.

Je remercie également la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, partenaire de cet événement, qui a mis à disposition le local et offert le petit-déjeuner pour cette première rencontre.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Prolongation de l'absence de Mme Elif Kaytak

Conformément au règlement, le bureau a accepté la demande de Mme Elif Kaytak, dont le courrier a été reçu en date du 15 mai 2026, concernant une prolongation de son absence jusqu'en septembre 2026.

Report des nouvelles questions écrites et orales

Au vu de l'ordre du jour particulièrement chargé de la présente séance, le bureau propose que les réponses aux questions orales et écrites en suspens soient apportées aujourd'hui. En revanche, il souhaite que les nouvelles questions écrites et orales soient reportées au Conseil municipal du mois de juin prochain.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2026 – 2027

Le Président rappelle que, conformément au règlement (articles 5, 72 et suivants), les élections ont lieu via le vote électronique qui vaut pour vote à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

Le Président constate que l'élection au scrutin secret n'est pas demandée.

a) Election à la présidence du Conseil municipal

Au nom du groupe Le Centre-Vert'libéraux, Mme Merle présente la candidature de M. Dominique Barbuzzi à la présidence du Conseil municipal. Ceux qui le connaissent – et ils sont très nombreux – savent déjà qui il est. Pour les autres, M. Barbuzzi est ou a été membre de presque toutes les associations de Carouge. Si quelqu'un ne l'a pas encore croisé, ce n'est qu'une question de temps. Depuis plus de vingt ans, il fait partie de ceux qui s'investissent sans faire de bruit : l'EVE des Caroubiers, le Centre qu'il a présidé pendant dix ans, le Conseil des parents au CO de Pinchat, la Fondation du Vieux-Carouge (douze ans, dont quatre comme vice-président). L'on peut encore citer, pêle-mêle : les Sauveteurs auxiliaires, la Société du Tir au canon, *Le Carougeois*, Le Boulet, La Palette carougeoise, et dix ans au service de la jeunesse à l'Astural.

Mme Merle précise qu'il ne s'agit pas d'une liste de CV : M. Barbuzzi connaît simplement Carouge, pas sur le papier mais par ses habitants, ses quartiers, ses habitudes. Elu au Conseil municipal depuis onze ans, il a présidé la commission PAV. Ceux qui y ont siégé savent que ce dossier demande autant de patience que de diplomatie, et sans doute un bon café de temps en temps. M. Barbuzzi sait écouter, il ne cherche pas à écraser le débat et il respecte les gens même quand il ne partage pas leur point de vue. Ce sont exactement les qualités attendues d'un président du Conseil municipal. Et, dans une période où les séances peuvent être longues, techniques et parfois animées, avoir à la présidence quelqu'un qui garde son sourire, ce n'est pas un détail. Pour toutes ces raisons, Mme Merle invite l'assemblée à soutenir la candidature de M. Dominique Barbuzzi à la présidence du Conseil municipal de Carouge.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Dominique Barbuzzi est élu à la présidence du Conseil municipal pour l'année 2026-2027 par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

M. Lauret annonce que le parti socialiste propose la candidature d'une femme comme cheffe de groupe, qui a fait carrière derrière la caméra et dans la transmission du savoir cinématographique. S'ils la cherchent, qu'ils ne la cherchent pas dans un bureau poussiéreux : elle doit être derrière une caméra, soit en train de révolutionner la mobilité douce entre deux séances du Conseil municipal. Elle est cinéaste spécialisée dans la réalisation de fictions et de documentaires. Son travail se caractérise souvent par une volonté de comprendre et de partager des réalités humaines complexes. Elle transmet sa passion en animant des ateliers d'écriture et de scénarios, aidant ainsi de nouveaux talents à structurer leurs récits. Elle est membre de la Société suisse des auteurs et s'implique dans des organisations qui reflètent une sensibilité marquée pour les droits humains et l'environnement. Elle est une figure active de la vie citoyenne carougeoise.

M. Lauret ajoute que, membre engagée du parti socialiste, son action se concentre sur la qualité de vie au sens large. Elle milite pour le logement accessible pour tous, la mobilité douce et partagée, une vie culturelle et dynamique et des espaces sociaux conviviaux. On la décrit souvent comme une femme de terrain passionnée par la dimension humaine de l'urbanisme. Pour elle, une ville comme Carouge doit rester vivante et fluide, favorisant le commerce de proximité et la solidarité entre les habitants. Si Carouge était un film, elle en serait la productrice et la réalisatrice, celle qui s'assure que tout le monde a une place assise et un bon script. Comme l'assemblée l'a sans doute compris, le parti socialiste propose Mme Christiane Kolla Barnes au rôle de vice-présidente du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

Mme Christiane Kolla Barnes est élue à la vice-présidence du Conseil municipal pour l'année 2026-2027 par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Gerster relève que le poste de secrétaire du Conseil municipal est un peu celle dans les émissions de télé-réalité : « La Voix ». Il fallait une personne qui en ait, une personne qui sache lire rapidement, qui ne s'encoule pas dans les mots et qui les maîtrise avec agilité et aisance. Le PLR a recherché parmi les membres de son groupe lequel était le

plus capé en la matière. Il en a trouvé un qui possède un MBA en management des télécommunications, ce qui s'approche le plus de la communication des différentes motions, résolutions ou pétitions qu'il devra lire. *In fine*, pour faire court et pour faire carougeois, il remplacera son beau-frère : il s'agit de M. François Epars, que le PLR présente avec joie et fierté.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. François Epars est élu secrétaire du Conseil municipal pour l'année 2026-2027 par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

d) Election du quatrième membre du bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Au nom du groupe des Vert.e.s, Mme Sana-Oppliger présente une candidature fraîche et verte en la personne de M. Nelson Motta. Originaire de Carouge où il a effectué toute sa scolarité et développé ses premiers engagements de terrain, il défend une approche concrète et accessible de l'action publique en lien direct avec les réalités quotidiennes des habitantes et des habitants. Il est médiateur FSM, ce qui pourra être utile au bureau. Il est également entrepreneur social. Il s'est engagé depuis douze ans dans le tissu associatif genevois. Il est actif dans les domaines de l'inclusion sociale, du sport et des projets intergénérationnels. Il s'investit particulièrement sur les questions de jeunesse, de cohésion sociale, de santé et de vivre ensemble. Toutes ses compétences et ses expériences font de lui un excellent candidat pour rejoindre le bureau du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Nelson Motta est élu quatrième membre du bureau (avec fonction de vice-secrétaire) pour l'année 2026-2027 par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

e) Election du cinquième membre du bureau

Au nom du groupe UDC carougeois, M. Guinchard remercie chaleureusement M. Michel Baud qui, durant cette année de présidence, a su respecter l'ordre et les règles de fonctionnement du Conseil municipal, tout en assumant avec sérieux et engagement les diverses représentations officielles du Conseil municipal.

Pour le poste de membre du bureau, M Guinchard annonce que le groupe UDC présente la candidature de M. Marcel Schmutz, qui est bien connu à Carouge, en particulier dans les Tours, et qui est rigoureux et sérieux. Grâce à son expérience et son engagement, il sera à même de représenter le groupe UDC au sein du bureau.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Marcel Schmutz est élu cinquième membre du bureau pour l'année 2026-2027 par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 026-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 5 mai 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la vice-présidence de la commission.

Le Président demande à M. Piguet s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Piguet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Déclaration de l'UDC

M. Schmutz en donne lecture.

L'UDC Carouge remercie tout d'abord le Conseil administratif, M. di Stefano, chef du service des finances, ainsi que son équipe et les chefs de service pour le travail effectué sur les comptes 2025 ainsi que pour les explications fournies en commission.

Malgré un déficit prévu de 1,5 million de francs, les comptes présentent finalement un résultat positif de 22'316.81 francs, tout en intégrant des amortissements complémentaires à hauteur de 900'000 francs.

L'UDC Carouge se montre toutefois très inquiète concernant les futurs budgets, notamment face aux besoins croissants de la population en matière d'écoles, de crèches, de bibliothèques et d'infrastructures publiques, alors que Carouge connaîtra une forte densification ces prochaines années.

Le départ de plusieurs entreprises risque également de réduire les rentrées fiscales de la Commune. De plus, selon le Conseil d'État et la Confédération, les prochaines années s'annoncent économiquement beaucoup plus difficiles.

Nous demandons donc que le Conseil administratif mette en place des mesures d'économies urgentes, sans envoyer la facture aux contribuables par une hausse d'impôts.

L'UDC Carouge sera très attentive au budget 2027 et demande qu'il soit présenté à l'équilibre.

Déclaration du parti socialiste

M. Baertschi en donne lecture.

Comme chaque année, les résultats des comptes permettent de prendre la température de la situation financière de notre Commune. Si cette année ils dégagent un excédent de CHF 22'317.-, cette somme se révèle minime en comparaison du réel du résultat qui est de CHF 131'200'000.- aux charges comme aux revenus.

Par rapport au budget voté pour l'exercice 2025, on observe à la fois une baisse de CHF 7,6 millions des revenus qui étaient attendus et également un montant des charges réduit de CHF 9,1 millions.

Toutefois cette diminution, tout à la fois des revenus et des charges, est encore plus significative si l'on considère les comptes 2024 qui s'étaient révélés exceptionnellement hauts vu l'arrivée de forts rattrapages antérieurs et qui avaient permis de comptabiliser la totalité des amortissements complémentaires de l'exercice 2024 à hauteur de CHF 23 millions.

Alors que, depuis plusieurs années, les prévisions d'investissement figurant aux budgets n'étaient que partiellement couvertes et représentaient environ un tiers des montants attendus, en 2025 le taux de réalisation représente deux tiers du montant prévisionnel. Cette différence a été couverte principalement par une augmentation de la dette, qui, en baisse relative depuis 2021, a à nouveau dépassé un montant de CHF 1000.- par habitant, lequel est encore considéré comme bon.

En ce qui concerne les revenus, force est de constater que ceux-ci accusent une diminution marquée par rapport aux comptes précédents. Ainsi, en comparaison au précédent compte rendu de l'exercice 2024, la baisse est de 11,1 millions pour la fiscalité des personnes physiques et de 13,8 millions pour la fiscalité des personnes morales. Enfin le fonds de compensation qui fait suite à la suppression de la taxe professionnelle est lui aussi inférieur aux prévisions.

La volonté affirmée du Conseil administratif de chercher à circonscrire les dépenses des postes liés au budget de fonctionnement a fort heureusement permis de tenir une ligne de dépenses qui reste équilibrée pour le présent compte de résultats 2025.

Par contre, nous devons d'ores et déjà anticiper les réalités budgétaires qui seront celles du prochain budget, lequel portera sur l'exercice 2027. On constate d'une part que, d'une année à l'autre, les reliquats de revenus ont pu varier, ceci sans permettre de faire une réelle anticipation des recettes effectives. D'autre part, au vu d'un contexte politique international incertain, les prévisions budgétaires cantonales vont très probablement rester moroses. Dans ce contexte chercher à équilibrer les futures rentrées fiscales avec les charges de fonctionnement, tout en poursuivant notre programme d'investissement, va être un exercice difficile.

En dernier lieu, nous tenons ici à remercier l'administration, et plus particulièrement le service des finances, ainsi que le Conseil administratif pour la présentation et la tenue de ces comptes.

Déclaration du PLR

M. Epars en donne lecture.

Lors de l'examen des comptes 2025, le groupe PLR a abordé les résultats présentés par le Conseil administratif avec l'esprit de responsabilité qui s'impose dans une période financière exigeante. Les charges demeurent sous pression. Les recettes fiscales restent par nature incertaines. La péréquation intercommunale pèse fortement sur les finances

carougeoises et la municipalisation des crèches a introduit un changement financier et organisationnel important dans le fonctionnement de notre Commune.

Le PLR tient tout d'abord à saluer la qualité du travail fourni par l'administration et en particulier par le service des finances mené par M. Di Stefano. Les documents transmis, les explications données en commission et la disponibilité des responsables de services ont permis un examen sérieux des documents présentés. Dans un exercice aussi complexe, cette qualité de préparation permet au Conseil municipal de débattre sur des bases claires et non sur des impressions.

Les comptes 2025 sont positifs, ce dont nous nous réjouissons. Il convient toutefois de rester prudent. Une partie de ces bons chiffres s'explique par des facteurs ponctuels qui ne sauraient être considérés comme reproductibles d'année en année. Pour le PLR, c'est donc un soulagement, mais non un blanc-seing. Les inquiétudes demeurent et la situation financière de Carouge reste fragile.

Ce résultat favorable ne saurait donc servir de prétexte ni à un relâchement de l'effort de maîtrise des charges ni à un affaiblissement de l'exigence de lisibilité des choix financiers. Il ne doit pas non plus masquer les défis auxquels notre Commune est confrontée : charges croissantes, péréquation, intégration du personnel des crèches, évolution incertaine des recettes fiscales et pression croissante des investissements.

Les besoins sont bien réels, notamment en matière d'équipement public, d'infrastructures, de transition énergétique et d'entretien du patrimoine communal. Leur cumul impose toutefois une hiérarchisation stricte car tout ne peut pas être placé au même niveau de priorité. Dans cette perspective, le PLR appelle à une sobriété accrue dans les choix d'infrastructure et d'aménagement public en tenant compte des investissements nécessaires qui attendent notre Commune ces prochaines années. Il ne s'agit pas ici de renoncer à l'esthétique mais de rappeler que l'usage doit primer sur le raffinement accessoire. Ces équipements doivent rester utiles, proportionnés et soutenables sans tomber dans une logique de prestige financée par les contribuables.

La question fiscale doit être posée clairement. Une hausse d'impôts ne saurait être considérée comme une fatalité. Elle serait le résultat d'un choix politique qui viserait à compenser une progression élevée des charges par une augmentation de la fiscalité. Les Carougeois sont en droit d'attendre de leur Commune qu'elle examine d'abord ses dépenses, ses priorités et son rythme d'investissement avant de se tourner vers le contribuable. Le PLR refuse cette logique de facilité.

L'échéance 2027 devra être abordée avec le plus grand sérieux. Le groupe PLR souhaite que les prochains budgets soient construits avec une logique d'équilibre, de sobriété et de responsabilité. C'est ainsi que nous inscrirons Carouge dans une vision à long terme, celle d'une Commune qui investit avec ambition sans compromettre sa marge de manœuvre future.

Le PLR tient également à rappeler que lors de l'élaboration du budget 2026, des séances dédiées aux finances avaient été demandées et annoncées en vue de la préparation du budget 2027. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de leur mise en place. Ces échanges nous paraissent pourtant essentiels afin de permettre un véritable travail de fond sur les orientations futures de notre Commune, afin de ne pas travailler dans l'urgence mais de manière constructive et transparente.

Le groupe PLR entend poursuivre une attitude constructive et responsable qui a guidé son action durant la législature précédente. Nous continuerons à être particulièrement

attentifs à l'élaboration des futurs budgets pour garantir une gestion rigoureuse, cohérente et durable des finances carougeoises.

Nous réitérons nos remerciements à l'ensemble des services et autorités communales pour leur disponibilité et les explications fournies tout au long de ce processus. Nous saluons l'esprit de collaboration qui a animé cet exercice réunissant Conseiller administratif, chefs de service et groupes politiques. Nous nous réjouissons de poursuivre ensemble ce dialogue constructif résolument tourné vers l'intérêt communal.

Le groupe PLR propose l'approbation des comptes.

Déclaration du Centre-Vert'libéraux

M. Leitner en donne lecture.

C'est avec attention que nous avons pris connaissance des comptes 2025 de la Ville de Carouge.

Une nouvelle fois, les chiffres démontrent un écart important entre les prévisions budgétaires présentées et le résultat effectif de l'exercice. Alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 1,5 million, les comptes se clôturent finalement avec un excédent de recettes de CHF 22'317.

Le Conseil administratif justifie ce résultat notamment par une maîtrise des charges, des dissolutions de provisions fiscales ainsi que par des mécanismes comptables favorables. Nous relevons cependant que, malgré une baisse importante des revenus fiscaux et un contexte économique plus incertain, la Commune parvient une nouvelle fois à présenter des comptes équilibrés.

Même si le résultat 2025 est plus modeste que lors des exercices précédents, il intervient dans un contexte marqué par une diminution importante des revenus fiscaux, notamment liée à la réforme fiscale cantonale RFFA, dont les effets ne sont pas aussi négatifs que certains voudraient nous le faire croire, et à la baisse des correctifs fiscaux favorables enregistrés ces dernières années.

Nous relevons également que les charges de fonctionnement ont été inférieures de plus de CHF 9 millions par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement par des charges de personnel plus faibles que prévu, des reports d'engagements, une baisse de certaines dépenses de fonctionnement ainsi que par des amortissements ordinaires réduits grâce aux amortissements complémentaires effectués les années précédentes.

Sur ce point, nous rappelons que les amortissements complémentaires constituent un outil comptable utile pour alléger les charges futures, mais qu'ils ne doivent pas masquer les écarts récurrents entre les budgets présentés et la réalité des comptes. Depuis 2021, plus de CHF 54 millions ont ainsi été amortis de manière anticipée.

Nous constatons également que la Commune poursuit un important programme d'investissements : rénovation de la piscine de la Fontenette, réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, rénovation énergétique du stade de la Fontenette ou encore travaux liés aux écoles et aux infrastructures publiques. Ces investissements expliquent la hausse de la dette communale, qui atteint CHF 126,5 millions à fin 2025.

Même si cette augmentation de l'endettement reste liée à des investissements structurants pour l'avenir de la commune, elle devra être suivie avec attention dans les prochaines années.

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux considère qu'une réflexion devra être menée sur la manière de construire les futurs budgets communaux. Présenter année après année des budgets fortement prudents, voire alarmistes, pour finalement constater des résultats bien meilleurs, nuit à la lisibilité financière et à la confiance politique. Cette manière de faire n'est pas celle que nous souhaitons à l'avenir. Peindre le diable sur la muraille pour ensuite demander une augmentation d'impôts n'est pas loyal vis-à-vis de la population.

Dans un contexte où les ménages, les familles et la classe moyenne subissent une pression fiscale et un coût de la vie toujours plus élevés, il devient légitime de s'interroger sur la possibilité d'un allègement fiscal ou, à tout le moins, d'une stabilisation durable de la charge fiscale communale.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Carouge, ainsi que les chefs de service et le service financier, pour le travail important réalisé dans le suivi des comptes et la qualité des informations transmises à la commission des finances.

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux approuvera ces comptes 2025.

Déclaration des Vert.e.s

Mme Simpire-Diaz en donne lecture.

Notre groupe estime que ces comptes ont été gérés de façon responsable. Le travail accompli quotidiennement par l'administration publique au service des Carougeoises et Carougeois mérite d'être salué.

Nous avons retenu que la gestion des comptes et du budget de la Commune a consisté à préserver la qualité des services publics tout en maîtrisant les charges de fonctionnement. Cela démontre qu'il est possible de concilier ambition et responsabilité.

Il convient également de souligner l'impact important de la baisse fiscale sur nos finances publiques. Entre 2024 et 2025, ce sont près de 11 millions de francs qui manquent à notre collectivité.

Cette diminution des recettes intervient alors même que les besoins augmentent et que les villes-centres comme Carouge assument des charges toujours plus importantes pour l'ensemble des communes. C'est pourquoi la question de la péréquation cantonale mérite aujourd'hui d'être revue. Les villes-centres accomplissent des efforts considérables en matière d'infrastructures, de cohésion sociale, de mobilité, de sécurité ou encore de transition environnementale. Ces responsabilités doivent être mieux reconnues et mieux récompensées.

Malgré ce contexte complexe et des prévisions fiscales particulièrement incertaines, notre Commune continue à porter une vision d'investissement ambitieuse. Une ville ne se construit pas uniquement aujourd'hui : elle se construit dès maintenant, socialement et durablement, pour les générations futures.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 027-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 37'877.64 ET LES MOYENS DE LE COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 5 mai 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la vice-présidence de la commission.

Le Président demande à M. Piguet s'il a quelque chose à ajouter au rapport. M. Piguet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est approuvée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 033-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'394'000.— TTC, (DONT CHF 113'963.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ À LA MISE AUX NORMES ET À LA SÉCURISATION DU PONT DU VAL D'ARVE

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil municipal l'a entendu lors des communications du Conseil administratif à propos du pont de Carouge : les ponts vieillissent et certaines interventions deviennent urgentes. La présente délibération porte sur la mise aux normes et la sécurisation du pont de Val d'Arve. Elle fait suite à la délibération administrative n° 154-2024, adoptée par le Conseil municipal le 23 mai 2024, destinée à l'étude des ouvrages d'art. Les inspections, les analyses hydrauliques et les modélisations ont mis en évidence la nécessité de réaliser rapidement des travaux de sécurisation et de mise aux normes portant sur les garde-corps, les glissières, l'évacuation des eaux du tablier et des culées, les joints de dilatation et les appuis sur les culées ainsi que la construction de deux pistes cyclables. Un appel d'offres pour la réalisation des travaux sera organisé prochainement. Tous les coûts seront partagés à part égale avec la ville de Genève, copropriétaire du pont et pilote du projet. Le calendrier de mise en œuvre coordonné par la ville de Genève avec les autres maîtres d'ouvrage (office cantonal de l'eau, Services industriels de Genève et ville de Carouge) prévoit de réaliser les travaux dès l'été 2026 pour une durée d'un an et demi environ. Le montant du crédit de réalisation s'élève à CHF 2'394'000.- TTC et sera amorti sur 30 ans. Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Huwiler propose la discussion immédiate, pour un sujet qui paraît couler de source – comme la rivière sous le pont –, d'autant plus qu'il porte sur la sécurité. Le groupe des Verts n'est pas convaincu de la plus-value qu'apporterait une commission.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 19 non, 8 oui et 4 abstentions.

Par conséquent, la délibération est renvoyée en commission et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Selon M. Calame, il serait intéressant, puisque l'Arve et d'autres rivières bordent Carouge, de comprendre, outre l'entretien normal des ponts, dans quelle mesure le changement climatique peut avoir une influence sur le rythme des travaux à prévoir et à entreprendre sur ce type d'ouvrages publics.

M. Baertschi recommande de transmettre en commission l'avis des SIG, s'agissant d'un endroit où passera le chauffage à distance. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles le projet a été accéléré.

Mme Molinari précise que les SIG ont été intégrés dans le projet dès le départ, d'où, en effet, l'urgence de réaliser les travaux cet été.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 034-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 987'000.— (DONT CHF 47'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES D'URGENCE LIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE PARKING VIBERT, SIS 10 RUE VIBERT, PARCELLE N° 2126, 2213, 3017, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

M. Mützenberg précise que son introduction vaut également pour la délibération suivante (DA 035-2026 P), les deux objets portant sur la même thématique. En septembre 2009, le bureau d'ingénieur Perreten & Milleret a été mandaté afin de contrôler la sécurité structurale du parking Vibert en réponse à un renforcement du niveau de sécurité dans le dimensionnement du béton armé, impliquant la mise en conformité des ouvrages construits selon les anciennes normes. En mars 2010, la ville de Carouge a reçu une injonction de l'Etat pour la mise en conformité des ouvrages d'art se trouvant sur une voie communale faisant partie du réseau primaire ou nécessaire à la desserte de zones industrielles, injonction impliquant l'adaptation du réseau routier à un trafic de véhicules de 40 tonnes sur des itinéraires particuliers.

A la suite de ces deux événements majeurs, plusieurs crédits d'études ont été ouverts dans le but d'étudier la rénovation du Parking Vibert et du parking Sardaigne, ainsi que des aménagements de surface. De multiples variantes ont été étudiées et bien qu'une variante de projet ait été votée en commission TCR en février 2025, la durée des études pour arriver à une ouverture de chantier est estimée trop longue au vu des enjeux de sécurité actuels, ceci d'autant plus que des pourparlers avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (FIVC) sont en cours pour ladite rénovation.

En effet, la sécurité des usagers n'étant pas assurée, deux crédits de construction pour la mise en place de mesures d'urgence liées à la sécurité incendie dans les parkings Vibert et Sardaigne, respectivement les DA 034 et 035-2026, sont présentés au Conseil municipal. L'incertitude quant au planning des travaux face aux risques évalués confirme la nécessité d'une mise en conformité transitoires des deux parkings. Une négociation avec la police du feu sera nécessaire afin d'évaluer au mieux les travaux minimums obligatoires à entreprendre. Ces données étant encore inconnues, ces délibérations sont basées sur une estimation de coût de travaux plancher mais les devis estimatifs, joints en annexe, donnent une évaluation du coût des travaux majorés par les différents scénarii, intégrant les potentielles demandes de la police du feu identifiables à ce jour.

M. Mützenberg prie le Conseil municipal de faire bon accueil à ces deux délibérations. Si elles devaient être prises en considération, de plus amples informations seront données lors de la commission dédiée, laquelle sera également l'occasion pour M. Mützenberg de faire un point sur l'avancée des discussions avec la FIVC quant à la rénovation du parking et le partenariat qui se met en place.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier recommande qu'une analyse de la police du feu, ou éventuellement d'un ingénieur, soit présentée en commission sur les mesures provisoires pouvant être mises en œuvre notamment sur le périmètre Vibert. Il craint que des travaux importants soient engagés par la Commune, puis que des travaux soient à nouveau engagés par la FIVC, dans l'hypothèse où les discussions avec cette dernière aboutissent. Il souhaite éviter de jeter l'argent par les fenêtres et que seuls les travaux relevant d'une urgence absolue au regard des autorités soient réalisés.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 035-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'409'000.— (DONT CHF 67'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES D'URGENCE LIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE PARKING SARDAIGNE, SIS 28 RUE JACQUES-DALPHIN, PARCELLE N° 268, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Le sujet a été introduit par M. Mützenberg au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Le Président constate que la parole n'est pas demandée.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 036-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CÉRAMIQUE À CAROUGE

Cette introduction vaut pour les délibérations à l'ordre du jour sous les points 10 à 16, qui toutes concernent les comptes des différentes fondations communales. Conformément aux statuts, les comptes de ces fondations pour l'exercice 2025 ont été approuvés par les organes supérieurs des différentes fondations après révision des comptes par des organes de révision agréés et validés par la suite par le Conseil administratif.

Pour rappel et pour ne pas reprendre la parole à chaque délibération, voici les résultats des différentes structures :

Fondation Bruckner, résultat

CHF 11'929.99

Association EMS Résidence les Pervenches	CHF	- 427'707.39
Restitution de la subvention non dépensées à l'Etat	CHF	25'183.--
Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées (FCLPA)	CHF	1'128'353.73
Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées (FICBCT)	CHF	493'435.99
Association de l'EMS « Résidence de Drize »	CHF	278'957.24
Fondation Immobilière de la Ville de Carouge	CHF	4'587'482.52
Fondation du Vieux-Carouge	CHF	1'105'723.08

La prise en considération de la délibération administrative DA 036-2026 est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 037-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE L'ASSOCIATION EMS RÉSIDENCE LES PERVENCHES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 038-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

13. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 039-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 040-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS RÉSIDENCE DE DRIZE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 041-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

16. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 042-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 10 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

17. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 043-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 997'000.— (DONT CHF 47'378.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DES FAUX-PLAFOND À LA SUITE DU DÉFAUT CONSTATÉ DANS LE BÂTIMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE SIS 62 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3349 À CAROUGE

M. Mützenberg introduit le sujet. Le 22 décembre 2025, l'EPI a constaté des défauts au niveau du faux-plafond du bâtiment de l'école de musique. Le service bâtiments (SBAT) a mandaté un expert indépendant, M. Pascal Mazzoli, pour évaluer les dégâts. L'expertise a conclu que les défauts sont majeurs et présentent un réel risque pour les usagers. L'expertise mentionne comme seul responsable l'entreprise de plâtrerie. Le délai de garantie du lot plâtrerie est arrivé à échéance le 8 décembre 2025 et le constat de défauts est postérieur à cette date. L'entreprise de plâtrerie a également fait faillite depuis. Par suite de ces conclusions le SBAT a procédé à la présente délibération avec les architectes Frundgallina SA, concepteurs du bâtiment et non mis en cause dans le rapport d'expertise.

Comme discuté lors de la commission Culture dédiée à ce sujet le 23 avril 2026, l'objectif de la ville de Carouge est de livrer le bâtiment remis en état, pour le début de l'année 2027, ce qui implique de démarrer les travaux dès juin 2026. À ce sujet, et comme la commission l'avait demandé, les membres du Conseil municipal trouveront la note juridique relative dans les documents CMNet de la commission Culture et communication du 23 avril 2026 « Aide d'urgence EPI ». Les procédures pour démarrer le chantier sont en cours et requièrent désormais le vote de la délibération qui est présentée ce jour, accompagnée du rapport d'expertise, des plans de repérage de l'intervention, du planning de chantier et du devis général. Pour faire suite également à la demande de la commission, M. Mützenberg rappelle que le total des subventions pour l'EPI s'élève à CHF 260'740.- TTC par année (y compris la mise à disposition des locaux). L'amortissement annuel pour les deux crédits de réalisation et d'étude est de CHF 192'000.-, sur 30 annuités.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Selon M. Etienne, l'ensemble des membres du Conseil municipal reconnaît l'urgence de ces travaux. Le parti socialiste tient à saluer tous les efforts qui ont été fournis depuis la découverte de ces défauts, afin de trouver des solutions d'urgence pour reloger l'EPI, association reconnue qui a fêté récemment ses 40 ans. Il remercie le Conseil administratif pour tous ces efforts.

M. Schmutz indique qu'au vu de la situation exceptionnelle et sachant qu'il est question de sécurité, le groupe UDC propose de voter la délibération sur le siège.

M. Calame abonde dans le sens de M. Etienne. Les efforts que l'administration a déployés pour trouver des solutions de dépannage sont effectivement très appréciables, ce qu'a d'ailleurs souligné la direction de l'EPI lors d'une commission. La décision de voter sur le siège permet de tenir le planning, pour que les cours reprennent à la rentrée de février 2027 dans les locaux, et ainsi libérer les locaux provisoirement occupés. À ce propos, M. Calame salue la belle solidarité dont ont fait preuve non seulement l'administration, mais aussi les clubs et autres associations qui ont accueilli l'EPI dans leurs locaux pour ses cours et répétitions. Il se félicite de cette belle dynamique.

M. Mützenberg transmettra les remerciements aux services qui ont été concernés par ce grand travail d'équipe, en particulier le service des affaires culturelles et le SBAT. Il remercie également ses deux collègues pour le rôle qu'ils ont joué dans cette réorganisation. Pour terminer, il confirme que l'objectif est une réouverture le 1^{er} février 2027.

M. Calame se souvient que le bâtiment a été terminé pendant la période du covid et n'a pas fait l'objet d'une inauguration. Il propose de reporter l'inauguration à la fin de ces travaux. L'EPI sera certainement prêt à organiser un beau festival, qui donnera à cette inauguration un caractère optimiste, festif et musical.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

18. MOTION MO 014-2026 P : « INSTAURATION D'UNE ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu :

- *L'importance de l'éducation comme moteur de l'égalité des chances et du développement personnel des enfants et des jeunes ;*

- *Les défis économiques croissants rencontrés par de nombreuses familles résidant la commune de Carouge, particulièrement en période de rentrée scolaire ;*
- *Une commune de fortes disparités, où la précarité est "enclavée" dans des quartiers spécifiques, créant une ville à deux vitesses ;*
- *Les importants postes de dépense (vêtements, matériel pédagogique, logiciels, transport, etc.) indispensables à l'éducation ou la poursuite d'une formation ;*
- *La volonté de la Commune de soutenir l'accès à l'éducation pour toutes et tous, en garantissant des conditions équitables et dignes pour les enfants et les jeunes en formation ;*
- *Les nombreux dispositifs similaires visant à alléger le poids financier des études durant la période charnière de la rentrée scolaire existant déjà dans d'autres communes ;*
- *Les compétences communales en matière d'aides financières ponctuelles inscrites à l'article 2, alinéa 2 de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton du 18 mars 2016 (1^{er} train) ;*
- *Les compétences communales en matière d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes régies à l'article 7, alinéa 8 de la Loi sur l'instruction publique du 17 mars 2015 ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *À instaurer une allocation de rentrée scolaire versée aux familles carougeoises ayant des enfants scolarisés dès la première primaire ainsi qu'aux jeunes en formation jusqu'à l'âge de 25 ans.*
2. *À définir un format, des montants et modalités d'octroi qui garantissent un soutien accessible et adéquat aux familles et jeunes adultes selon les besoins spécifiques de chaque niveau scolaire.*
3. *À déterminer un calendrier visant l'instauration de cette allocation pour la rentrée scolaire 2027*
4. *À réaliser un suivi et une évaluation du dispositif une fois celui-ci déployé afin de garantir son envergure et son efficacité en fonction des retours des familles et des jeunes.*

Le groupe socialiste

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Affaires sociales.

Au nom du groupe UDC, M. Schmutz propose le renvoi en commission TCR, au vu de l'importance de la motion tant sur le plan social que financier.

Plutôt qu'une commission TCR, souvent difficile à mener pour aboutir à des rapports constructifs lorsqu'il s'agit de traiter plusieurs aspects différents, M. L. Antonioli propose de solliciter d'abord une commission Sociale, qui déterminerait le périmètre pertinent, puis une commission Finances, qui serait chargée, une fois le périmètre défini, d'étudier comment financer la proposition. Cela semblerait plus efficient pour essayer d'aboutir à un résultat cohérent.

M. Schmutz mentionne que, si la majorité du Conseil municipal préfère faire deux commissions au lieu d'une TCR, le groupe UDC n'y est pas opposé. La proposition de

TCR visait justement à ce que les commissions Sociale et Finances puissent discuter de la motion.

M. Calame a de la peine à entendre l'argument selon lequel il faudrait renvoyer l'objet dans deux commissions. Dans ce cas, tous les sujets qui nécessitent un financement devraient être traités soit en commission thématique et en commission Finances, soit en TCR. M. Calame soutient le renvoi uniquement en commission Sociale, qui est compétente pour traiter le fond de la question. Ensuite, ce qui devra être mis en place le sera.

À titre personnel, M. Piguet abonde dans le sens de M. Calame. La motion est essentielle. Il faudra être attentif à son coût, mais la discussion peut avoir lieu sereinement en commission Affaires sociales, laquelle traitera à la fois du périmètre, des modalités d'octroi et du montant. Il s'agit de traiter l'objet dans sa globalité, y compris à l'aune de son coût, comme tous les autres objets qui sont renvoyés en commission thématique.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission TCR.

Le renvoi en commission TCR est refusé par 27 non, 2 oui et 2 abstentions.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission Affaires sociales.

Le renvoi en commission Affaires sociales est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Lauret présente la motion déposée par le groupe socialiste. Chacun sait que l'éducation est un moteur d'égalité. Elle est le socle du développement personnel des enfants et des jeunes carougeois. La mission de la Commune est de garantir des conditions équitables et dignes pour tous, indépendamment du milieu social d'origine. Soutenir la rentrée, c'est investir dans la réussite future de Carouge. La réalité carougeoise, ce sont des disparités socio-économiques, une ville à deux vitesses où la précarité est enclavée dans des quartiers spécifiques. Carouge figure parmi les communes prioritaires identifiées par l'analyse des inégalités 2020 du canton de Genève. L'inflation et l'augmentation du coût de la vie pèsent lourdement sur les ménages, en rendant la rentrée scolaire source d'angoisse financière. Le coût de la réussite, ce sont des équipements de sport indispensables aux activités scolaires, du matériel (papeterie, cartable et outils pédagogiques de base), du numérique (logiciels et outils de technologie pour la poursuite de la formation) et des transports (abonnement, frais liés à la mobilité scolaire). Comme indiqué dans les considérants de la motion, la proposition s'inscrit parfaitement dans les prérogatives de Carouge. Concernant les modèles de référence, M. Lauret mentionne la ville de Genève et Collonge-Bellerive, qui offrent chacune CHF 180.- à la rentrée pour le cycle d'orientation et CHF 130.- pour le primaire. La motion propose qu'une aide directe soit versée aux familles pour chaque enfant scolarisé dès la première primaire jusqu'à 25 ans. Les montants seraient définis selon les besoins spécifiques de chaque niveau scolaire. Les motionnaires espèrent que l'allocation rentrée sera effective pour la rentrée 2027. Un premier suivi du dispositif serait réalisé en 2028.

Mme Merle recommande à la commission Sociale – qui aura donc la charge d'établir les conditions d'octroi – de prendre en compte le critère du revenu dans ses réflexions, d'une façon ou d'une autre (soit par des montants différents d'allocation selon les revenus, soit par une allocation unique attribuée à partir d'un certain revenu).

De façon plus générale, Mme Merle souhaite que le critère du revenu soit intégré dans les réflexions de la commission Sociale.

M. Schmutz demande à la commission Sociale d'être attentive à la somme. Il rappelle que le budget de la Commune est déficitaire. Une subvention de CHF 200.- pour les 3'700 élèves carougeois représenterait un montant de CHF 740'000.-. Le groupe UDC invite donc la commission Sociale à prendre en compte le besoin et l'aspect financier, au cas par cas.

M. Voignier invite le service social à présenter en commission les mesures déjà en place et les aides qui peuvent être attribuées aux familles aujourd'hui déjà, que ce soit par le DIP, d'autres organismes ou le service social de la Commune, lequel dispose d'une ligne pour aider les personnes en difficulté. Le principe de l'arrosoir peut mener très loin. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir, puisque d'autres communes ont déjà mis en place un tel dispositif, les montants qu'elles ont établis et si certaines sont revenues en arrière.

M. Piguet suggère d'étudier en commission les dispositifs d'autres communes. La ville de Genève a mis en place une allocation rentrée scolaire. D'autres communes, plus inattendues, comme Bellevue ou Collonge-Bellerive, offrent une allocation rentrée scolaire à leur population. Les modalités et le périmètre varient : certaines instaurent des conditions de ressources, comme le souhaite Mme Merle, et d'autres l'accordent à chacun et chacune. M. Piguet rappelle en outre qu'à Carouge, 34 % des élèves sont dans une situation économique modeste ou précaire – il s'agit là d'une donnée objective cantonale. Il recommande à la commission de faire un focus sur le nombre important d'élèves carougeois de conditions modestes. Enfin, il propose d'inviter éventuellement les communes précitées, qui ont instauré une allocation rentrée scolaire, pour s'inspirer de leur dispositif.

M. Fraomene, auquel on a toujours dit que le secret de la réussite était la préparation, a, dès le dépôt de la motion, demandé à ses services de travailler sur le sujet. Toutes les informations seront donc fournies en commission sur les dispositifs envisageables, y compris sur leur financement. L'administration a d'ores et déjà pris contact avec les autres communes qui ont été mentionnées. Un dossier le plus complet possible sera présenté en commission pour que celle-ci puisse discuter et prendre la bonne décision.

M. Leitner invite la commission à réfléchir à mettre à disposition des montants différents en fonction des niveaux différents de scolarité. De plus, pour que la ville de Carouge apporte une réelle aide et soit sûre que celle-ci est ciblée, il pourrait être pertinent que l'économat de la Commune prépare, en particulier pour les rentrées scolaires jusqu'à la 9^{ème}, des packs que les familles pourront ou non venir chercher. Ce serait un moyen d'offrir du bon matériel grâce aux économies d'échelle, tout en s'assurant que cette aide soit vraiment utilisée pour le matériel scolaire, plutôt que pour acheter un nouveau Natel ou d'autres beaux objets à un enfant.

19. MOTION MO 015-2026 P : « SÉCURISER LE PARCOURS DE LA PROMENADE DES ORPAILLEURS »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la pétition PE 003-2025 R intitulée sécuriser les circuits et espaces piétonniers dont les recommandations ont été acceptées lors de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026 ;*
- *Vu l'augmentation conséquente, en particulier en période estivale, des utilisateurs du parcours piétonnier de la Promenade des Orpailleurs ;*
- *Vu le nombre important de groupes d'enfants en bas âge qui se promènent quotidiennement sur ce parcours en provenance des divers Espaces de Vie Enfantine EVE (notamment de la Fontenette, du Val d'Arve, des Epinettes, des Menuisiers et même des HUG) ;*
- *Vu le succès grandissant des sports de marche et du jogging qui vont de pair avec la promotion de Carouge en Mouvement ;*
- *Vu la coexistence de ces diverses activités avec l'augmentation significative du nombre de promeneurs de chiens, pour lesquels cette promenade et ses berges constituent le seul emplacement sur le territoire communal où ces animaux peuvent être laissés en liberté de mouvements ;*
- *Vu les modifications intervenues dans l'Ordonnance fédérale sur la sécurité routière OSR dès le 1^{er} juillet 2025 (cf. articles 64 alinéas 6 à 7) concernant notamment les cycles, les cyclomoteurs lourds, les cyclomoteurs rapides ainsi que les vélos-cargos ;*
- *Considérant l'achèvement en 2020 des travaux de la route de Veyrier qui ont abouti à la création de trois circuits de pistes cyclables ainsi que l'achèvement à l'été 2024 du secteur carougeois de la VVA*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A confirmer l'installation aux trois emplacements actuels des barrières à chicanes propres à dissuader le passage des véhicules à deux roues. De même à ajouter la pose d'une quatrième barrière de ce type à hauteur de la piscine de la Fontenette, ceci selon le plan de dispositif ci-annexé ;*
- *A engager au plus vite les dispositions légales et réglementaires visant à interdire le passage de cycles et autres véhicules analogues, ainsi que des trottinettes électriques sur cette promenade en affirmant ainsi sa vocation piétonne.*

Parti socialiste, Le Centre-Verts libéraux, Parti Libéral-Radical, L'Union Démocratique du Centre

Date du dépôt : Carouge, le 18 mai 2026

M. Baertschi s'exprimera au nom du groupe socialiste, les autres cosignataires de la motion ne partageant pas nécessairement sa vision quant au parcours cycliste. Le groupe socialiste a en effet souhaité déposer la motion suivante à l'ordre du jour pour faciliter le passage des cycles notamment en continuation de la VVA, sachant que le carrefour de la Fontenette est problématique en raison du système de feux. Les deux motions sont donc liées, du moins dans l'intention du groupe socialiste. M. Baertschi souligne ensuite que, depuis maintenant plusieurs années, des conflits existent sur ce bout de promenade, qui était originellement réservé aux piétons et sur lequel, pendant les travaux de la route de Veyrier, le passage des cyclistes a été toléré. De plus, selon les documents du PAV, le

développement du secteur des Vernets prévoit l'organisation d'un nouveau parcours au bord de l'Arve. Il est important de préserver la sécurité des différents modes de locomotion et le partage des espaces. Pour ces raisons, le groupe socialiste a déposé les deux projets de motion simultanément.

M. Schmutz relève que la promenade des Orpailleurs est très fréquentée. On y trouve des chiens en liberté, des enfants et des vélos circulant à grande vitesse. Il est nécessaire d'établir des règles avant qu'un accident grave ne survienne – un accident est déjà arrivé dans la sortie de la piscine. Le groupe UDC soutient la motion dans un esprit de sécurité.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 4 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Au vu du lien entre cette motion et la suivante, M. Huwiler propose le renvoi des deux motions en commission Urbanisme, mobilité, aménagement. Le groupe des Verts ne partage pas le constat qui a été évoqué sur les problèmes de cohabitation. Il ne lui semble pas que la promenade des Orpailleurs soit un espace de transit pour les vélos et que des accidents se soient produits sur ce tronçon. Au contraire, le groupe des Verts, qui l'a emprunté pour vérifier la situation, a constaté que très peu de vélos y passent, ou alors des enfants qui accompagnent leurs parents pour se rendre à la piscine et éviter la route de Veyrier où ils sont à contresens. Il voit bien qu'il est minoritaire, raison pour laquelle il propose de renvoyer les deux motions en commission, afin de ne pas simplement réduire l'espace alloué aux vélos. À l'image de ce qui devait être fait pour Saint-Joseph, où Cardinal-Mermillod aurait dû être simultanément ouvert, le groupe des Verts souhaite qu'une alternative à l'interdiction des cycles soit proposée, par le biais de la deuxième motion.

M. Schmutz indique que, pour l'UDC, les deux motions sont semblables. Au vu de l'importance du sujet, il propose de voter sur le siège la présente motion.

M. Baertschi précise que le groupe socialiste a également discuté de cette question. Il est important de voter cette motion sur le siège car, sinon, l'été passera sans que rien n'ait bougé. En effet, il faut tenir compte des délais pour que le Canton traite les demandes de modifications. Par conséquent, le groupe socialiste soutient la discussion immédiate.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement est refusé par 23 non, 6 oui et 2 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

M. Calame relève que, comme pour toute démarche du Conseil municipal qui fait état de préoccupations sur la sécurité, le groupe des Verts a porté une grande attention à cette motion. Cela l'a amené à se demander s'il existe véritablement un problème de cohabitation à la promenade des Orpailleurs. Et, comme l'a mentionné M. Huwiler, ce n'est pas ce qu'il a constaté, en tout cas pour ce qui est du passage des cycles. M. Calame souligne que la VVA est un bel équipement mais auquel il manque une liaison pour éviter de devoir passer par le carrefour de la Fontenette, lequel est assez dangereux. Dans ce contexte, l'hypothèse de passer par le chemin des Tireurs de Sable est intéressante. Le groupe des Verts s'est donc préoccupé de savoir si le sentiment d'insécurité à l'encontre des cyclistes était justifié. Des informations intéressantes lui ont été apportées, sachant que la promenade des Orpailleurs est aussi un lieu d'ébats pour les chiens, qui n'ont pas l'obligation d'être tenus en laisse. D'après les statistiques pour l'année 2025, les accidents

entre piétons et cyclistes ont été au nombre de 9 dans le canton de Genève. Parallèlement, selon les statistiques du service cantonal des affaires vétérinaires, le nombre de morsures par des chiens était de 312 pour l'année 2025. M. Calame n'est pas certain que la mise en place de ces barrières résoudra le sentiment d'insécurité, à moins de mettre des portiques de sécurité contre les chiens méchants à l'entrée et à la sortie de la promenade.

M. Huwiler propose formellement d'amender la motion en joignant les deux motions, afin que cette interdiction ne soit mise en place que si l'alternative proposée dans la deuxième motion est réalisée. L'idée est d'accepter la présente motion à la condition qu'une alternative soit réalisée. En d'autres termes, il s'agit de conditionner l'interdiction des cycles à la promenade des Orpailleurs à la réalisation d'une alternative sécurisée pour les cycles, probablement au passage des Tireurs de Sable.

M. Baertschi signale qu'au passage des Tireurs de Sable, des panneaux provisoires sont aujourd'hui déjà installés autorisant les cycles.

À la demande du Président, M. Huwiler formule l'amendement suivant : « que soit réalisée une alternative pour le trajet des cycles au chemin des Tireurs de Sable ».

M. Schmutz s'étonne de l'intervention du groupe des Verts. Il suppose que M. Huwiler pratique la course à pied, comme lui-même a couru dans ses grandes années. Le problème aux Orpailleurs est connu. Pour les vélos, l'alternative serait la route de Veyrier. Les Orpailleurs doivent être dévolus aux chiens et aux piétons. La promenade des Orpailleurs est actuellement une zone dangereuse car tous les moyens de déplacement y sont mélangés. Il faut agir avant qu'un accident grave se produise. Il s'agit de deux motions différentes. Il faut accepter la première. Et pour la deuxième, si le groupe des Verts veut déposer un amendement, le groupe UDC ira dans son sens.

M. Voignier est aussi étonné des propos tenus par les Verts. Le Conseil municipal traite une motion, qui est indépendante de la motion suivante. C'est lors du traitement de cette dernière que des exigences pourront être posées, mais pas ici. M. Voignier refusera l'amendement de la présente motion. De plus, il existe aujourd'hui une alternative pour les cyclistes. Certains membres du Conseil municipal n'étaient pas encore élus lorsque la piste cyclable à la route de Veyrier, qui part du début des Orpailleurs jusqu'au carrefour, a été votée. Cet objet avait donné lieu à de grands débats, pour aboutir à un consensus afin que la délibération puisse être votée par toutes et tous, avec la volonté de séparer les flux piétons et cyclistes ainsi que l'aménagement d'un petit rebord pour que les vélos puissent être en sécurité des deux côtés de la route. M. Voignier regrette que l'on dise ce soir qu'il n'existe pas d'alternative. Il pense qu'il s'agit plutôt d'essayer de torpiller cette motion, qui demande simplement d'installer des rambardes pour obliger les vélos à ralentir – dans l'idéal, ils n'emprunteraient plus la promenade des Orpailleurs. Encore une fois, il existe une alternative. Il faut simplement que les cyclistes veuillent bien l'utiliser. M. Voignier rappelle en outre que cette promenade ne fait pas partie de la voie verte, laquelle commence vers le pont de Carouge et continue en direction de l'autre pont. En conclusion, il invite le Conseil municipal à refuser l'amendement. C'est dans le cadre de la prochaine motion que ce point pourra être discuté. Il regrette cette attitude.

M. Huwiler souligne au contraire qu'il n'existe pas d'alternative, si celle-ci est la route de Veyrier. C'est précisément pour éviter de devoir traverser le carrefour que certaines personnes sont prêtes à passer les chicanes avec leur vélo. Il ne s'agit pas de cyclistes en transit qui vont jusqu'à Veyrier ou ailleurs, mais de personnes, souvent avec des enfants, qui vont à vélo jusqu'à la piscine de la Fontenette. La route de Veyrier n'est en réalité pas une alternative puisque les cyclistes sont condamnés à traverser le carrefour, qui est l'un des plus dangereux de tout le canton.

M. Calame constate qu'un argument technico-juridique est avancé, alors qu'en réalité la situation est simple : l'amendement porte sur cette motion, et uniquement celle-ci, et demande de conditionner la réalisation de ce qui est demandé par les motionnaires à la réalisation de l'alternative sécurisée au passage des Tireurs de Sable. Ni plus, ni moins. Il est normal de déposer cet amendement lors du traitement de cette motion.

M. Huwiler se réjouit d'entendre que le groupe UDC considère que cet amendement n'a pas de sens parce qu'il votera ensuite la prochaine motion. Il salue cet engagement et en déduit que le Conseil municipal sera cohérent et, après avoir voté l'interdiction des cycles à la promenade des Orpailleurs, il votera la motion sur les Tireurs de Sable.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, qui consiste à ajouter : « que soit réalisée une alternative pour le trajet des cycles au passage des Tireurs de Sable ».

L'amendement est refusé par 24 non, 6 oui et 1 abstention.

Le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 24 oui, 6 non et 1 abstention.

20. MOTION MO 016-2026 P : « EXTENSION DES PISTES CYCLABLES »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

L'essor des modes de locomotion des deux-roues en zone urbaine rencontre certaines difficultés. Cela provient d'une part du manque d'espaces et d'autre part de l'essor rapide des deux-roues à assistance électrique.

Pour répondre aux attentes de la population, il convient de tirer parti d'opportunités existantes dans une optique de planification.

Aujourd'hui la nécessité de prévoir de nouvelles voies cyclables se heurte à des conflits d'utilisation entre les différents types de mobilité. Qu'il s'agisse du développement des transports publics, de la nécessité d'apaiser les modes de déplacement ou encore des dispositions liées à la suppression de places bleues en surface pour des stationnements, peu d'espaces restent disponibles pour l'aménagement de nouvelles voies cyclables.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A prévoir, dans le cadre de l'extension du futur réseau de pistes cyclables envisagé sur la commune de Carouge, l'inclusion d'un tronçon bi-directionnel sur le tracé de l'actuel passage des Tireurs-de-Sable*
- *A planifier les possibilités d'aménagement à court et moyen terme de cette piste compte tenu des programmes de chantier envisagés dans ce secteur.*

- *A étudier et chiffrer le coût de l'aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle*

Parti socialiste

Date du dépôt : Carouge, le 18 mai 2026

M. Baertschi mentionne, d'une part, que la motion tient compte du fait qu'à cet emplacement, une indication provisoire autorise déjà le passage des cycles. D'autre part, comme relevé dans la discussion sur la précédente motion – plusieurs membres du Conseil municipal, y compris parmi les motionnaires, font aussi du vélo –, il existe un hiatus quand les cyclistes sortent de la voie verte et veulent emprunter les pistes cyclables de la route de Veyrier. Le tronçon au passage des Tireurs de Sable permettrait aussi aux adultes d'accéder à la piscine, puisque, pour rappel, les enfants jusqu'à 12 ans ont le droit de rouler sur les trottoirs – dans la discussion précédente, l'argument selon lequel les enfants ne pouvaient pas accéder à vélo à la piscine était donc faux. M. Baertschi ajoute qu'en empruntant les Tireurs de Sable, les cyclistes arrivent directement sur les pistes cyclables de la route de Veyrier, étant précisé encore qu'un passage pour les piétons et, en parallèle, pour les vélos permet de traverser la route de Veyrier. Cette liaison serait donc vraiment opportune.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Dans la logique du traitement de la motion précédente et s'agissant du même secteur, M. Calame pense qu'une discussion immédiate ne serait pas impossible. Le renvoi en commission a malgré tout son sens, au vu de l'intérêt d'intégrer cette possibilité dans l'aménagement de la future place devant la piscine et d'obtenir un résultat cohérent. Néanmoins, la discussion immédiate permettrait à l'administration de revenir au Conseil municipal avec une proposition déjà étudiée.

Le Président soumet au vote la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 15 non, 12 oui et 4 abstentions.

Par conséquent, la motion est renvoyée en commission Urbanisme, mobilité, aménagement et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier invite la commission à réfléchir notamment au futur aménagement de l'esplanade de la piscine. Des courts de padel pourraient par exemple être réalisés à l'emplacement actuel du parking.

21. MOTION MO 017-2026 P : « OUTIL DE SUIVI »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu les fonctions délibératives et consultatives du Conseil municipal inscrites aux articles 29 et 30 de la Loi sur l'administration des communes ;

Vu les droits d'initiative du Conseil municipal, notamment celui d'adopter une motion chargeant le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant un but déterminé ou de prendre une mesure, inscrits aux articles 29 et 32 du Règlement du Conseil municipal ;

Vu l'importance pour le Conseil municipal de pouvoir suivre la mise en œuvre des motions qu'il adopte à des fins d'efficacité et de cohérence de l'action publique ;

Vu les risques d'oublis ou de doublons relatifs aux nombreuses motions adoptées par le Conseil municipal ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À mettre à sa disposition un outil simple de suivi des différentes motions adoptées au cours de la législature renseignant sur l'état du traitement de celles-ci par l'administration et leur degré de réalisation.*

Le groupe socialiste

Date du dépôt : Carouge, le 19 mai 2026

M. Piguet rend d'abord hommage à Mme Kolla Barnes qui avait, lors d'une précédente plénière, partagé son interrogation quant à l'état d'avancement d'une motion qui concernait la réalisation des cartes de chemins piétons. À la suite de cette remarque et de diverses discussions, le groupe socialiste s'est aperçu que nombre de motions sont votées par le Conseil municipal au cours de la législature (ce soir, c'est déjà la quatrième qui est traitée), mais qu'il n'existe aucun outil de suivi. Il en existe un pour les questions du Conseil municipal, qui les tient en haleine, mais aucun s'agissant des motions adoptées par le Conseil municipal. L'objectif est d'obtenir un outil simple – il ne faut pas créer une usine à gaz – qui permette au Conseil municipal de suivre l'état d'avancement des différentes motions qu'il adopte, peut-être l'état de leur mise en œuvre. Un tel outil semble exister en ville de Genève et pourrait inspirer la ville de Carouge. Il serait même peut-être envisageable d'avoir à terme un dispositif commun à l'ensemble des communes, au niveau de CMNet. M. Piguet a échangé avec des collègues de Thônex, qui semblaient très intéressés par un tel outil, lequel n'existe pas non plus dans cette commune.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Règlements et administration.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Piguet recommande d'inviter le secrétariat général – il imagine qu'il s'agit de l'entité pertinente pour ce type de demandes – et éventuellement l'administration de la ville de Genève qui offre ce type de dispositif à son conseil municipal.

Mme Molinari remarque qu'il convient d'abord de vérifier quel type d'outil est utilisé en ville de Genève et s'il est pertinent dans un contexte comme celui de la ville de Carouge. Ensuite, soit un représentant de la ville de Genève sera invité en commission, soit l'administration carougeoise préparera directement une proposition.

M. Calame abonde dans le fait qu'il faut éviter une usine à gaz – si l'administration doit faire une sorte de thermomètre pour chaque motion, cela engendrera trop de travail. Il convient d'imaginer des solutions simples et pratique – par exemple l'avancement du traitement de la motion en est à la moitié, au quart, au tiers. D'après M. Calame, il est surtout important que le Conseil municipal sache que le traitement a commencé.

M. Moya souligne qu'il n'y a rien d'une usine à gaz ni de compliqué. Il s'agit simplement d'un outil de suivi de projet, comme ceux qui sont utilisés au quotidien. Au vu de l'énergie investie en plénière, au vu du travail effectué en commission, il est légitime de disposer d'un outil professionnel pour suivre l'avancée des motions.

M. Etienne rappelle que, pour d'autres objets, il est arrivé à l'administration de se renseigner auprès d'autres communes pour faire ensuite rapport à la commission. Il a cru comprendre que ce ne serait pas le cas pour cette motion, ou que ce serait seulement peut-être le cas. Il invite le Conseil administratif à prendre des renseignements sur ce qui est mis en place dans d'autres communes et à en faire rapport à la commission afin que celle-ci puisse statuer.

Selon Mme Molinari, ses propos ont été mal compris. Dans de telles situations, la ville de Carouge prend toujours langue avec les autres communes, en tout cas avec celles qui lui sont similaires, et elle intègre les différents retours dans les rapports, quel que soit le dicastère. C'est effectivement ce qui sera fait. Sa remarque concernait le fait d'inviter un représentant de l'administration de la ville de Genève, comme le demandait M. Piguët.

M. Ducellier considère que cette demande est entièrement légitime. Un certain nombre de motions ont été déposées ces derniers mois, voire ces dernières années, sur l'état d'avancement desquelles le Conseil municipal n'a pas de visibilité. Le Conseil administratif est sans doute informé de leur avancement. Puisqu'elles sont votées et que le Conseil administratif se les approprie, un simple tableau de suivi ne représenterait pas un travail colossal. Il s'agit juste pour le Conseil municipal de savoir où le Conseil administratif en est. Ce dernier le fait très bien pour les questions. Selon M. Ducellier, un tel dispositif serait simple à mettre en œuvre.

M. Epars remercie Mme Molinari pour la précision qu'elle a apportée, parce qu'il ne voyait pas bien ce qu'un tel outil de suivi du travail réalisé par le Conseil municipal pouvait avoir de non pertinent. Il ne serait pas opposé à ce que la ville de Carouge prenne langue avec les autres communes pour envisager un outil commun. Cela dit, comme le mentionnait M. Ducellier, mettre en place un tel dispositif n'est pas bien compliqué. Il n'est pas nécessaire de passer deux ans à discuter avec l'ensemble des communes pour une feuille d'Excel sur laquelle figure le numéro de la motion et trois cases pour dire où en est son traitement, afin que le Conseil municipal sache à peu près ce qui se passe. Ensuite, s'il faut installer quelque chose de plus sophistiqué, pourquoi pas.

Mme Lachat fait part de son interrogation. Cette proposition signifie-t-elle que le Conseil municipal a un rôle de contrôle, ou un rôle de suggestion ? Le suivi, c'est du contrôle. Par conséquent, le Conseil municipal contrôlera si le Conseil administratif fait bien ce qu'il a voulu. Mme Lachat se demandait si le rôle du Conseil municipal est de poser ses exigences ou de suggérer.

D'après M. Epars, il ne faut pas confondre contrôle et savoir. Il s'agit simplement d'avoir une idée pour se positionner, pour savoir où en est le Conseil administratif. C'est une espèce de boussole. Il ne s'agit pas forcément de quelque chose de coercitif pour le Conseil administratif. Cela dit, si une motion traîne trop longtemps, peut-être qu'un petit rappel sera bienvenu.

Selon M. Leitner, si le Conseil municipal fait une proposition, il est en droit de savoir où elle en est. Un petit tableau, par exemple Excel, suffirait. Il est légitime de savoir, afin de pouvoir se positionner.

22. MOTION MO 018-2026 P : « PROMOTION ÉCONOMIQUE & AMÉNAGEMENT »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la nécessité d'assurer le financement à long terme des prestations à la population carougeoise.

Vu la planification financière des investissements liés aux constructions des infrastructures/équipements publics planifiés dans le PAV et aux rénovations énergétiques des bâtiments communaux.

Vu le souhait du Conseil Municipal de limiter l'augmentation du centime additionnel.

Vu le besoin d'assurer l'équilibre des comptes de la Ville notamment par la perception des recettes fiscales engendrées par la présence d'entreprises à Carouge.

Vu la volonté du Conseil Municipal d'assurer et d'accentuer la politique de promotion économique de la Ville de Carouge en proposant des conditions attractives pour le commerce de proximité, l'artisanat et le secteur tertiaire.

Vu le départ d'un certain nombre d'entreprises du territoire Carougeois à la suite de l'adoption des PLQ 30'044 (Etoile 1), 30'065 (Ilot des Menuisiers) et 30'129 (Etoile 2).

Vu l'implantation de nombreuses entreprises artisanales et industrielles dans les secteurs Grosselin et Etoile du PAV.

Vu que l'évolution urbanistique prévue par les futurs PLQ Grosselin et Etoile provoquera le déménagement d'une majorité de ces entreprises.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A accompagner la FTI, la FPAV et la DPAV dans la priorisation du développement de PLQ dans le secteur à vocation artisanale industrielle de Carouge Praille Ouest afin de pouvoir accueillir les entreprises qui devront quitter les quartiers de Grosselin et Etoile.*
- *A faire évoluer la programmation proposée par la FPAV et la DPAV dans le secteur Grosselin afin de maintenir des surfaces artisanales et des surfaces tertiaires dans les futurs PLQ, notamment entre la route de Saint Julien et la rue Plaisance, afin de maintenir un tissu économique dans ce quartier en complément des commerces de proximité.*

- *A présenter les projets de PLQ (plans et règlement) au Conseil Municipal pour recueillir ces orientations préalablement à la rédaction du préavis du Conseil Administratif à l'attention du Canton.*

*Date du dépôt : Carouge, le 19 mai 2026
Le groupe PLR*

M. Ducellier indique que cette motion fait écho à un constat que tous les élus auront fait lors de différentes séances de commission au sujet de l'aménagement du PAV : celui-ci est un enjeu majeur pour Carouge et doit être accompagné d'un financement pérenne. Lors des dernières commissions Finances, l'on s'est inquiété de la diminution des recettes fiscales de la Commune, notamment des personnes morales. Parallèlement, tous les groupes ont la volonté – comme le montre le vote de la motion du parti socialiste sur l'instauration d'une allocation de rentrée scolaire – d'accroître et de pérenniser les prestations sociales à la population. Cet équilibre est cependant fragile, notamment au regard du tissu économique qui est aujourd'hui pourvoyeur de recettes fiscales importantes pour Carouge, laquelle ne souhaite pas perdre ces entreprises et subir un creux de rentrées fiscales pendant des années, le temps que les nouveaux quartiers émergent. La volonté de pérenniser la fiscalité et les prestations comporte, selon le groupe PLR, deux priorités. La première est d'accélérer les périmètres destinés à accueillir ces entreprises, car une entreprise qui quitte le territoire carougeois ne revient pas trois ans après avoir déménagé. Il faut offrir une alternative à ces entreprises, qui ensuite pourront réfléchir à leur déménagement. La deuxième priorité, c'est, dans les futurs quartiers, notamment Grosselin, avec des enjeux très importants en termes de densité, de permettre à certaines entreprises de rester sur place. De nombreux entrepreneurs ont indiqué à certains membres du Conseil municipal qu'ils souhaitaient rester à Carouge, mais qu'ils n'avaient pas d'alternative. La Commune a un rôle à jouer dans la vision de l'aménagement qu'elle veut, sans subir la planification cantonale. Il est temps que Carouge exprime sa volonté sur son futur.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Moya soutient la motion. Les entreprises font vivre la Ville, elles l'animent. Les commerçants tirent la langue, il faut trouver des palliatifs, des solutions à courte durée. Pour ne pas faire de Carouge une ville-dortoir, il est important de donner aux entreprises leur place, pour que les Carougeois et les Carougeoises puissent travailler dans leur commune, mais aussi pour que les employés de ces entreprises puissent vivre Carouge. De nombreux bénéfices en découleront pour le bien de tous les Carougeois et Carougeoises.

Puisqu'il s'agit de fiscalité, M. Etienne recommande de faire un lien en commission entre fiscalité et promotion économique, mais aussi de donner des explications sur la solidarité intercommunale. M. Ducellier a évoqué la politique du développement du canton. Faire déplacer des entreprises dans d'autres communes peut rapporter à ces dernières des rentrées fiscales. Pourquoi les horlogers se sont-ils établis à Plan-les-Ouates ? Pourquoi existe-t-il une zone industrielle à Meyrin ? C'est vrai que Carouge paie un lourd tribut, en faisant le PAV. Il y aura bien sûr des rentrées fiscales.

Mais M. Etienne souhaite qu'un éclairage soit donné en commission sur la péréquation intercommunale, afin que les commissaires puissent comprendre comment cette solidarité intercommunale est mise en œuvre.

M. Calame suggère aux commissaires d'obtenir des informations complémentaires sur les précisions données dans la motion. Celle-ci propose de faire évoluer précisément quelques parcelles entre la route de Saint-Julien et la rue Plaisance. Or, un projet culturel est prévu dans ce secteur. Il sera intéressant de voir comment ce projet culturel peut s'intégrer dans la vision proposée par la motion. M. Calame s'interroge par ailleurs sur la pertinence ou même la possibilité de réaliser des contrôles et d'exiger des informations préalables à la rédaction des préavis du Conseil administratif. Chacun a son rôle. Est-ce à la commission PAV de faire ce travail en amont ? Pour rappel, il s'agit de préavis donnés au Canton et non pas de décisions. De plus, chacun des partis du Conseil municipal est représenté au sein de la Fondation PAV. M. Calame suppose que la communication se passe à ce niveau-là aussi. Enfin, quand bien même il partage la préoccupation de trouver des solutions pour les entreprises, en particulier les entreprises artisanales, il pense que beaucoup de monde travaille sur la programmation. La ville de Carouge peut bien s'exprimer sur cette programmation, mais il faut éviter de remplacer certains bons projets qui pourraient être en réflexion par d'autres sujets, en voulant bien faire.

M. Guinchard demande que des chiffres soient présentés à la commission : le nombre d'entreprises qui ont quitté Carouge ces dix dernières années, le nombre d'entreprises qui sont arrivées et le nombre estimé d'entreprises qui partiront avec le PAV. Ces chiffres permettront de connaître l'ampleur des départs auxquels on s'attend ces prochaines années.

M. Ducellier revient sur l'intervention de M. Calame concernant le troisième point de la motion. L'objectif est que le Conseil municipal soit informé avant que le projet ne soit trop abouti. Lors du dernier préavis du Conseil municipal sur le PLQ Étoile 2, l'intégralité des demandes a été rejetée par le Canton – à juste titre puisque le travail était déjà fait. La motion demande que le conseiller administratif en charge présente son projet de préavis au Conseil municipal pour sonder la volonté des élus – comme le font de nombreuses communes avec lesquelles M. Ducellier a eu l'occasion de travailler. Ensuite, libre au Conseil administratif de s'affranchir de cette volonté ou de s'appuyer sur ces recommandations. Mais au moins, le Conseil municipal disposera d'informations avant qu'un projet ne soit ficelé et présenté en enquête publique, avec les différents avis de toutes les parties prenantes au projet. Il est du rôle du Conseil municipal d'avoir une vision sur le développement.

Le Président remercie les intervenants de ne pas commencer le débat politique, s'agissant du tour de recommandations.

23. POSTULATS

Il n'y en a pas.

24. RÉSOLUTION MUNICIPALE RM 004-2026 P : « POUR UNE MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE COMPATIBLE AVEC LA QUALITÉ DE VIE ET LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE CAROUGE »

Le secrétaire donne lecture de la résolution.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu que la population de Carouge s'élevait à 23'050 habitants à la fin de l'année 2025.

Vu que les développements projetés, notamment dans les secteurs de Jacques-Grosselin et du PAV, sont susceptibles d'entraîner à terme une augmentation très importante de la population carougeoise, pouvant atteindre près de 40'000 habitants.

Vu qu'une croissance démographique insuffisamment maîtrisée peut exercer une pression accrue sur les infrastructures publiques, la mobilité, l'environnement urbain, la biodiversité et, plus largement, sur la qualité de vie des habitantes et habitants.

Vu que l'évolution du territoire communal doit également permettre de préserver durablement les entreprises, les emplois et la diversité des activités économiques présentes à Carouge.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À défendre, dans le cadre des procédures de planification et auprès des autorités compétentes, une trajectoire de développement démographique compatible avec la qualité de vie, les capacités d'accueil de la commune et la préservation de son tissu économique.*
- *À présenter au Conseil municipal une évaluation des moyens permettant de contenir durablement la population carougeoise dans un ordre de grandeur n'excédant pas 30'000 habitants.*

Groupe UDC Carouge

M. Guinchard présente la résolution déposée par le groupe UDC. La résolution est claire : elle demande de limiter la croissance de la population afin de préserver la qualité de vie et le bien-être des habitants. Cette maîtrise démographique permet également de conserver les entreprises sur le territoire communal. Pour rappel, les employés versent une partie importante de leurs impôts à la commune dans laquelle ils travaillent. Ces recettes fiscales permettront à Carouge de continuer à offrir des prestations de qualité à la population, en particulier aux personnes qui en ont besoin en ces temps difficiles. Pour que Carouge ne soit pas une cité-dortoir, le groupe UDC propose au Conseil municipal de soutenir cette résolution, qui se situe un peu dans la suite de la motion du groupe PLR.

M. Etienne indique que, dans sa grande majorité, le parti socialiste n'entrera pas en matière sur la résolution. Le groupe UDC n'est pas sans savoir que, le 14 juin prochain, la population votera au niveau national sur le même thème, soit l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! ». M. Etienne ne sait pas si cette résolution est déposée dans toutes les communes du canton ou si elle est spécifiquement carougeoise. Quoi qu'il en soit, les thèmes développés ressemblent étrangement à ceux qui sont développés dans l'initiative sur laquelle le peuple votera le 14 juin 2026 et qui a été déposée par l'Union démocratique du centre (UDC). Pour le groupe socialiste, l'UDC s'offre une tribune à bon marché en déposant au mois de mai une résolution au Conseil municipal. M. Etienne invite l'assemblée à ne pas la prendre en considération. L'UDC pourra attendre le résultat de la votation et éventuellement revenir devant le Conseil municipal pour lui représenter ce sujet.

Personnellement, M. Epars est favorable à la prise en considération de la résolution. Il trouverait dommage de s'économiser une question qui mérite d'être posée, même si, à la fin, la réponse doit être négative.

M. Robert s'en voudrait que cette séance se termine avant qu'il n'ait pu ouvrir la bouche une seule fois, d'autant plus que le Président n'a pas donné la parole aux motionnaires avant la prise en considération de la motion, d'ailleurs excellente, proposant d'instaurer l'allocation de rentrée scolaire. Il avait quelques considérations intéressantes à dire. Par pudeur il s'est abstenu – en plus, il avait bien noté que l'assemblée était pressée de passer à la deuxième partie. Certains, apparemment, ont eu moins de pudeur que lui. M. Robert en vient à la résolution. S'il n'est pas interdit de faire preuve d'habileté en politique, il dirait – sans paraphraser M. Etienne – que, ici, la ficelle est un peu grosse. Le peuple vote le 14 juin prochain sur « l'initiative pour la durabilité » – cela ne s'invente pas, mais l'objet est plus clair si l'on dit « l'initiative à 10 millions ». Le groupe UDC essaie de lui donner peut-être une chambre d'écho. M. Robert ne sait pas si c'est le cas dans d'autres communes également. Quoi qu'il en soit, donner une chambre d'écho à quelque chose qui est mauvais ne le rend pas bon. De plus, il peine à comprendre les compétences de la Commune en la matière. Ces compétences sont largement fédérales, voire cantonales. Donc pour lui, et il sera poli, c'est de l'électoratisme et du populisme. Pour sa part, M. Robert ne votera pas la prise en considération, au risque qu'on lui dise qu'il refuse le débat démocratique.

M. Calame indique que le groupe des Verts ne prendra pas non plus en considération la résolution. Il ne répètera pas ce qui a été mentionné par ses préopinants. Néanmoins, comme les Verts sont toujours prévoyants, ils se sont interrogés sur la commission à laquelle le Conseil municipal renverrait la résolution si elle était prise en considération. M. Calame ne trouve pas dans la liste des commissions celle à laquelle il pensait, qui relèverait plutôt du planning familial. Pour les questions de développement démographique, qui sont toujours très compliquées, une telle commission lui semblait le plus à propos. Mais il ne croit pas que le Conseil municipal va créer une commission extraordinaire pour l'occasion.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération.

La prise en considération est refusée par 22 non, 8 oui et 1 abstention.

25. RÉSOLUTION MUNICIPALE RM 005-2026 P : « POUR DES MESURES EXCEPTIONNELLES ET PROPORTIONNÉES DE SÉCURITÉ DANS LE CADRE DU G7 D'EVIAN »

Le secrétaire donne lecture de la résolution.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu que le sommet du G7 se tiendra à Evian-les-Bains du 15 au 17 juin 2026 ;

Vu que Genève et ses communes seront directement concernées par cet événement international en raison de sa proximité géographique, de la présence des organisations internationales, des délégations étrangères et des infrastructures stratégiques ;

Vu que plusieurs précédents sommets internationaux ont donné lieu à des débordements violents, déprédations, occupations illicites de l'espace public et perturbations majeures pour les habitantes et habitants, les commerces et les institutions ;

Vu que le Conseil fédéral et les autorités cantonales ont déjà annoncé un renforcement exceptionnel des dispositifs de sécurité ainsi que la réintroduction temporaire de contrôles aux frontières ;

Vu que les autorités ont le devoir de garantir simultanément la liberté de manifestation, la sécurité publique, la protection des biens et des personnes ainsi que le bon fonctionnement de la commune de Carouge ;

Vu que la population Carougeoise, les commerces, les entreprises du territoire Carougeois ainsi que les personnes qui y travaillent ou qui le visitent ne doivent pas subir des atteintes disproportionnées à leur sécurité ou à leur liberté de circulation ;

Vu la présence de 3 sites sur le territoire de la commune de Carouge qui sont indiqués sur une carte interactive.

Vu que la Ville de Carouge doit collaborer pleinement avec les autorités cantonales et fédérales afin de garantir un dispositif cohérent et proportionné ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A soutenir une collaboration étroite entre le Conseil administratif, le Conseil d'Etat, la police cantonale et les autorités fédérales afin de garantir un dispositif de sécurité renforcé durant la période du G7 ;*
- *A soutenir toute mesure temporaire et proportionnée visant à prévenir les violences, déprédations et troubles graves à l'ordre public liés aux manifestations en marge du G7 sur le territoire communal ;*
- *A assurer une information claire et régulière à la population concernant les restrictions temporaires de circulation, les périmètres sécurisés et les éventuelles limitations d'accès à certains secteurs ;*
- *D'ouvrir une page d'information dédiée au G7 sur le site internet de la Ville de Carouge, à destination des habitantes et habitants, commerces, touristes et visiteurs, regroupant l'ensemble des informations utiles relatives aux mesures de sécurité, restrictions de circulation, accès aux différents secteurs et recommandations pratiques durant l'événement.*

La prise en considération est acceptée par 23 oui, 0 non et 7 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame s'interroge. Les communes sont toujours très soucieuses que le Canton ne leur transfère pas des tâches cantonales. Or, ici, il a l'impression que le Conseil municipal se montre disposé à créer de nouveaux postes de police municipale, même temporaires, pour gérer cette situation. Le Canton procède à une analyse fine et délicate – M. Calame ose l'espérer, et il n'en doute pas. Ajouter une couche de « carougeoiserie » sur les dispositions qui sont prises par le Canton ne semble pas nécessaire, voire même superflu. En revanche, soutenir la collaboration étroite entre le Conseil administratif, la police cantonale et les autorités fédérales semble couler de source. Avant même d'aller plus loin, M. Calame souhaiterait entendre le conseiller administratif en charge de la police municipale confirmer au Conseil municipal que tout cela est déjà pris en compte et que la Commune n'en fera pas plus, parce que le surplus sera à ses frais. La résolution a peut-être un sens s'il s'agit d'un rappel, mais M. Calame ne voit pas l'utilité d'aller beaucoup

plus loin et de consacrer plus de temps à ce sujet. Cela dit, il se réfèrera aussi à l'avis du Conseil administratif.

M. Gerster se rend compte que, visiblement, la rédaction des objets déposés par le groupe PLR ne correspond pas à la compréhension qu'en a M. Calame – c'est normal puisqu'il paraît qu'entre le moment où la personne pense puis rédige son texte, et où l'autre lit le texte, le comprend et s'exprime, il y a sept possibilités de compréhension différentes. Effectivement, les premiers points de la résolution enfoncent des portes ouvertes, étant précisé qu'il n'y a pas de mal à répéter ces évidences. Cependant, la demande principale consiste à ouvrir une page d'information dédiée sur le site internet de la ville de Carouge. Plusieurs Carougeois se sont approchés de membres du groupe PLR à propos de ce qui s'est passé ces deux derniers week-ends. Ils se demandaient où trouver l'information sur ce qui se passait et comment savoir pourquoi il y avait tout ce bruit. S'ils avaient pu lire sur le site internet que les « boums » s'expliquaient par la tenue d'une fête techno, ils auraient peut-être été réconfortés, plutôt que de ne pas savoir, durant toute la nuit, ce qui se passait. Pour en revenir au G7, Carouge sera peut-être épargnée, mais ouvrir une page internet qui comporte les informations et les liens fournis par le Canton, comme le numéro de la ligne verte, ne coûte rien. Cela n'est pas d'une énorme complexité, et ces informations peuvent rendre service aux communiers.

M. Fraomene peut effectivement amener quelques précisions, puisqu'il a eu un certain nombre de séances avec la conseillère d'Etat en charge de la sécurité. Le Canton a une communication, mais les informations doivent aussi être communiquées par les communes à leurs propres habitants, également au fur et à mesure du déploiement du dispositif. M. Fraomene ajoute que, sur une des cartes mises en ligne sur les lieux de rassemblement et relayée maintes fois (même la presse en a parlé), figurent certaines entreprises bancaires à Carouge, ce qui inquiète passablement de citoyennes et citoyens. Une communication permettra aussi de rassurer les habitantes et habitants. Il faut cependant savoir que les informations parviendront au fur et à mesure et qu'il faudra donc être proactif pour les mettre en ligne. Il faudra entretenir au quotidien la page internet, parce que les informations arriveront au jour le jour.

M. Von Burg annonce qu'il s'abstiendra pour une raison formelle. Cette résolution n'a rien d'une résolution : il s'agit d'une motion. Une motion demande des choses au Conseil administratif, ce que fait ce texte. Par une résolution, le Conseil municipal s'exprime.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 24 oui, 0 non et 7 abstentions.

26. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

27. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lendaro concernant les poubelles pleines à la promenade des Orpailleurs

De manière générale, le nombre de poubelles publiques mises à disposition est déterminé sur la base d'un besoin annuel moyen. Des débordements ponctuels restent toujours possibles. Par ailleurs, les ressources disponibles à la voirie doivent couvrir les besoins

de l'ensemble du territoire communal. La mise à disposition de moyens le lundi matin à la promenade des Orpailleurs impliquerait qu'un autre emplacement, potentiellement aussi sensible, ne puisse pas être nettoyé ce même lundi matin.

Le SVEM adapte régulièrement le programme d'intervention, en fonction de l'affluence dans les lieux publics, de la saisonnalité, de la sensibilité du lieu, de problématiques historiques ou de remontées telles que celle de M. Lendaro. L'affluence dépend bien sûr de facteurs comme la météo, sur laquelle la Commune a hélas peu de marge de manœuvre.

Néanmoins, sous réserve de ces éléments, le SVEM intégrera dans la mesure du possible cette information dans le programme général d'intervention.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Gerster qui s'inquiétait du fonctionnement des feux aux Epinettes et de leur dangerosité

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Gerster,

Nous vous remercions pour votre question concernant le fonctionnement du carrefour situé à l'intersection des rues Louis-de-Montfalcon, de Lancy, des Mouettes et Jacques-Grosselin.

Des adaptations ont récemment été apportées au carrefour, notamment à la suite du remplacement des équipements de régulation par le Canton. Ces changements ont modifié le fonctionnement des feux et suscité différentes interrogations de la part des habitants et des usagers.

Le Service de l'urbanisme avait déjà pris contact avec le service cantonal en charge de la régulation du trafic, afin d'obtenir des précisions sur le fonctionnement actuel du carrefour.

Le carrefour fonctionne aujourd'hui de manière adaptative, c'est-à-dire que les feux s'ajustent en permanence en fonction du trafic réel. Les véhicules, bus, vélos et piétons sont détectés automatiquement et les temps de passage sont calculés selon les demandes présentes au même moment.

Les transports publics bénéficient d'une priorité, afin de limiter leur temps d'attente et d'assurer une meilleure régularité des lignes de bus.

Les piétons disposent également d'une priorité, afin de réduire leur temps d'attente et de garantir des traversées sécurisées, notamment aux abords des cheminements scolaires.

Concernant le ressenti évoqué sur des temps de vert jugés très courts, notamment pour les véhicules ou les cycles, en réponse à notre sollicitation le Canton nous indique que de manière générale les durées varient selon la situation du trafic et les différentes demandes simultanées au carrefour. Dans certains cas, les temps de passage peuvent effectivement être relativement courts, afin de permettre une rotation rapide des différents usagers et d'éviter le blocage général du carrefour, la charge du trafic s'approchant ou ayant atteint la limite de gestion.

Par ailleurs, une problématique spécifique avait été identifiée concernant certains mouvements qui étaient autorisés simultanément, ce qui compliquait le tourne-à-gauche et générait de l'inconfort pour les usagers. À la suite des retours reçus, le Canton a adapté la programmation afin que ces mouvements soient désormais séparés et traités l'un après l'autre.

Je vous confirme que les remarques concernant la sécurité ressentie, ainsi que les difficultés observées aux heures de pointe ont été transmises au service cantonal compétent, afin qu'un suivi du fonctionnement du carrefour puisse être effectué et que des ajustements complémentaires soient analysés si nécessaire.

Complément de réponse de Mme Molinari à la question orale de M. L. Antonioli relative au revêtement de la piste cyclable à la rue du Collège

Comme je vous le disais lors du dernier Conseil, des échanges étaient en cours avec l'entreprise en effet, la largeur de la piste cyclable ne permettait pas une pose mécanique de l'enrobé, à l'aide d'une finisseuse comme à la route de Veyrier ou à la VVA, par exemple.

L'enrobé a donc dû être appliqué manuellement pour la rue du Collège. Ce mode de mise en œuvre peut entraîner de légères irrégularités de surface et un compactage moins homogène qu'une pose réalisée à la machine, ce qui explique les sensations de vibration relevées.

Une vérification par rapport au respect des normes dans le contexte décrit est en cours.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Ducellier concernant l'attribution des abonnements dans les parkings, en particulier celui de Val d'Arve

Comme indiqué par le passé, les abonnements sont attribués selon les critères ci-après, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Habitants de Carouge
2. Habitants de Carouge : deuxième carte de parking si disponible (maximum 2 abonnements) ;
3. Commerces/entreprises : 2 abonnements maximum (carte grise au nom du commerce carougeois ou de son propriétaire)

S'agissant des entreprises, le véhicule concerné doit en principe être immatriculé à une adresse située sur le territoire de Carouge.

À la suite des vérifications effectuées auprès de la Fondation des parkings, la fondation indique qu'aucune entreprise remplissant les critères précités n'a été refusée. La recherche a même été élargie aux entreprises avec une carte grise comportant une adresse qui ne se situerait pas à Carouge et là aussi, il n'y a pas d'enregistrements.

Afin de nous permettre d'effectuer les vérifications nécessaires et d'examiner plus précisément les situations auxquelles vous faites référence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer le nom de la ou des entreprises concernées.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de M. Agnesina concernant l'inclusion numérique, suivi de la motion 025-2022

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Agnesina,

Nous vous remercions pour votre question relative à l'inclusion numérique.

La permanence numérique mise en place à la bibliothèque de Carouge rencontre effectivement un accueil positif et fait actuellement l'objet d'un suivi attentif afin d'en

évaluer la fréquentation, les besoins exprimés par les habitantes et habitants ainsi que les perspectives de développement.

Comme cela avait été relevé lors des discussions autour de la motion 025-2022, l'un des enjeux principaux résidait dans l'identification d'un lieu à la fois accessible, visible et facilement identifiable par la population concernée.

À cet égard, des essais de permanence itinérante avaient été menés par le passé dans différents lieux. Toutefois, cette formule n'avait pas donné les résultats escomptés, notamment en raison de son caractère mobile, qui rendait plus difficile pour les habitantes et habitants d'identifier clairement où et quand se tenait la permanence. Cette expérience a confirmé l'importance de disposer d'un lieu fixe, clairement identifié et inscrit dans les habitudes de la population.

Étant donné que cette permanence fait désormais pleinement partie des prestations proposées par la Ville de Carouge, il nous paraît opportun d'élargir la réflexion afin d'examiner comment cette offre pourrait être étendue à d'autres sous-secteurs.

Sur cette base, il est envisagé de travailler à la mise en place d'une antenne ou d'un dédoublement de la permanence numérique à l'Espace 48, situé aux Auréas. Les démarches préparatoires seront engagées au cours des prochains mois, avec une mise en œuvre visée pour janvier 2027.

En vous remerciant de l'attention portée à cette thématique importante pour la cohésion sociale et l'accès aux prestations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Agnesina, nos salutations distinguées.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Sur proposition du bureau, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Questions orales

Sur proposition du bureau, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Discours du Président sortant

Avant de clôturer son ultime séance du Conseil municipal en tant que Président, ce dernier souhaite adresser quelques mots à l'assemblée. Il remercie tous les membres du Conseil municipal pour lui avoir fait confiance, pour la bonne ambiance qu'ils ont su apporter aux plénières, et pour la courtoisie qui a prévalu. Il adresse également ses remerciements au service administratif de la ville de Carouge, Mme de Toffol, M. di Stefano, M. Kigouk, anciennement M. Schuële, Mme Crettol, ainsi que toutes les personnes qu'il ne connaît pas ou qu'il a croisées et dont il ne se souvient pas du nom, pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée. Les anciens présidents le savent comme lui, un travail monumental est réalisé en amont pour que le président puisse être presque dans des pantoufles. Le Président se réjouit de revenir parmi les membres du Conseil municipal pour débattre. Il espère que cette présidence a été appréciée de toutes et tous et qu'elle leur laissera un bon souvenir – pour le surplus, l'on verra bien. Vive Carouge, vive Céligny (la commune d'origine du Président), vive Genève et vive la Suisse !

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h33.